


## Célébration de la constitution indienne

# UN TEXTE DE RÉFÉRENCE ET UN CAS D'ÉCOLE

Page 16

LE JEUNE
# INDÉPENDANT

N° 8353 — SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

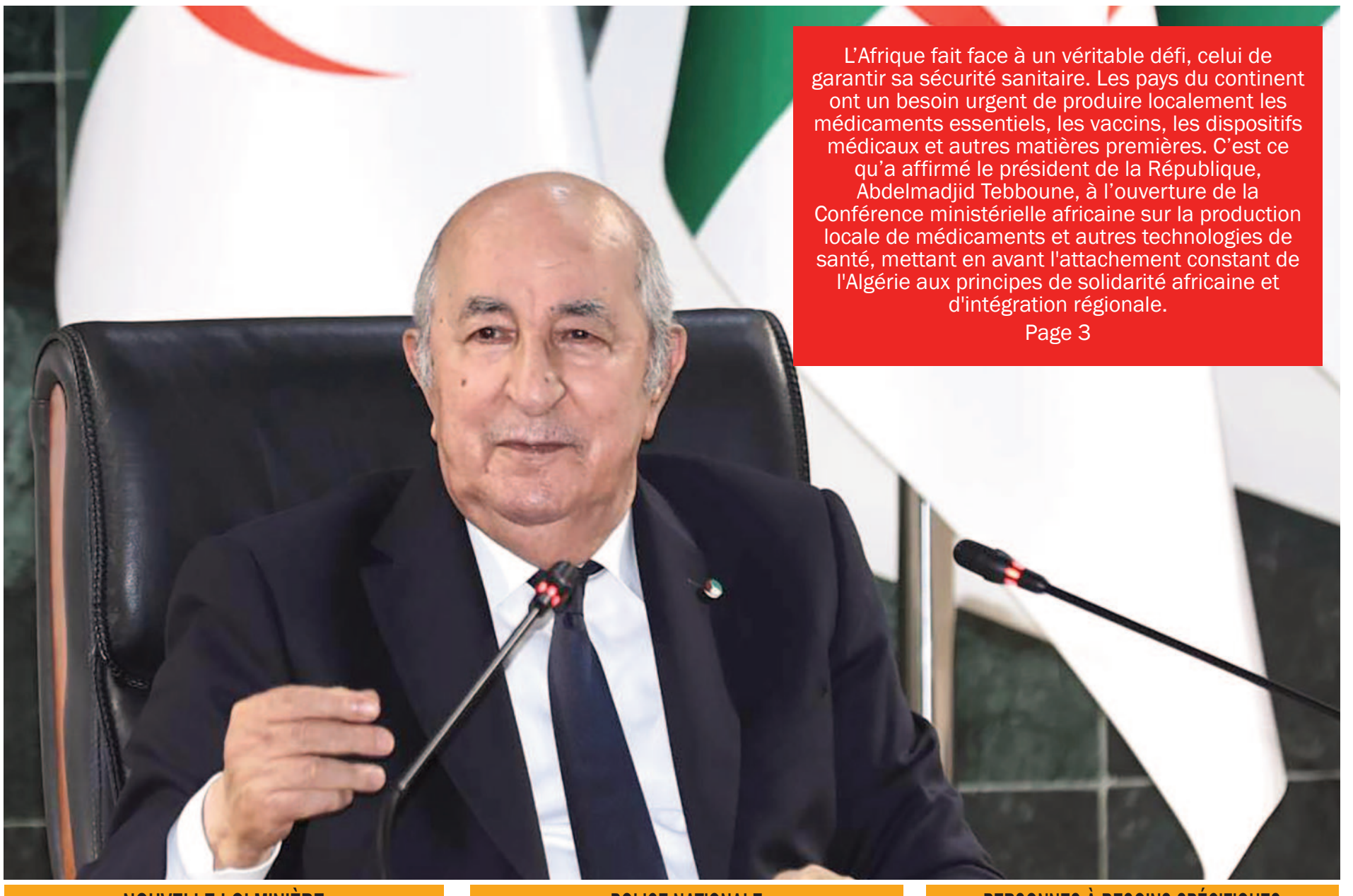
OUTRAGE AUX SYMBOLES DE LA RÉVOLUTION

## Saâd Bouakba placé en détention provisoire

Page 2

## Sécurité sanitaire de l'Afrique

# TEBBOUNE APPELLE À UNE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE LOCALE



L'Afrique fait face à un véritable défi, celui de garantir sa sécurité sanitaire. Les pays du continent ont un besoin urgent de produire localement les médicaments essentiels, les vaccins, les dispositifs médicaux et autres matières premières. C'est ce qu'a affirmé le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'ouverture de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et autres technologies de santé, mettant en avant l'attachement constant de l'Algérie aux principes de solidarité africaine et d'intégration régionale.

Page 3

NOUVELLE LOI MINIÈRE

## Un tournant majeur pour le secteur

Page 4

POLICE NATIONALE

## Sayoud mise sur la modernisation

Page 5

PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

## L'allocation de solidarité élargie

Page 6

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO



## NARC 2025

### Alger coordonne les armées face aux menaces régionales

**L'ALGÉRIE** a accueilli avant-hier à Béni Messous la 13e réunion du Conseil des Ministres de la Défense et la 14e réunion du Comité des Chefs d'État-Major des pays membres de la Capacité de la Région Nord de l'Afrique (NARC). Ces rencontres, réunissant plusieurs pays voisins, ont permis de dresser le bilan des activités 2025 et de renforcer la coopération militaire régionale face aux menaces pesant sur la sécurité et la stabilité du Nord de l'Afrique. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Ont participé à ces rencontres le Général-Major Mohamed Salah Benbicha, Secrétaire Général du ministère de la Défense Nationale, représentant le ministre, ainsi que le Général-Major Belkacem Hassnat, Chef du Département Emploi-Préparation de l'État-Major de l'ANP, représentant le Chef d'État-Major de l'armée. Les délégués étrangers comprenaient des représentants des ministères de la Défense et des Chefs d'État-Major de l'Égypte, la Libye, la Mauritanie et la République Arabe Sahraouie Démocratique, ainsi que M. Ahmed Ahmida El-Tajouri, secrétaire exécutif de la NARC. Elon le MDN, les discussions ont porté sur l'évaluation du bilan des activités de la NARC pour l'année 2025, et sur l'examen des moyens et mécanismes pour renforcer la coordination entre les pays membres face aux menaces pesant sur la région. L'accent a été mis sur le développement des composantes de la NARC et sur la consolidation d'une coopération militaire proactive et efficace. Les travaux se sont achevés par la signature du rapport final de la 13e réunion du Conseil des Ministres de la Défense et de la 14es réunion du Comité des Chefs d'Etat-Major des pays membres de la Capacité Régionale de l'Afrique du Nord.

**Aymen D.**

## COOPÉRATION MILITAIRE

### Discussions entre l'ANP et Moscou

**LE GÉNÉRAL** d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, a reçu en audience avant-hier, au siège de l'Etat-Major de l'ANP, Monsieur Dimitri Chougaev, Directeur du Service fédéral pour la Coopération militaire et technique de la Fédération de Russie. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Ont pris part à cette rencontre des Chefs de Départements et des Directeurs Centraux du MDN et de l'Etat-Major de l'ANP, ainsi que l'ambassadeur de la Fédération de Russie en Algérie et les membres de la délégation russe, a précisé la même source. Lors de cet entretien, «les deux parties ont échangé sur l'état de la coopération militaire et technique entre l'Algérie et la Russie et ont abordé plusieurs questions d'intérêt commun «, a ajouté le MDN.

**S. N.**

## HANOUNE DÉTAILLE SON ÉCHANGE AVEC TEBBOUNE

# Ce qui s'est dit durant les quatre heures

***Au siège du Parti des travailleurs (PT), hier à Alger, la secrétaire générale, Louisa Hanoune, est longuement revenue sur son entrevue de quatre heures avec le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, abordant un large éventail de dossiers nationaux, économiques, sociaux et internationaux.***

En cette circonstance, Louisa Hanoune a affirmé que l'échange qu'elle a eu avec le chef de l'Etat, «n'a rien de secret» et que les citoyens «doivent connaître le contenu» de cette rencontre. A ses yeux, la discussion, menée «sans contrainte» pendant quatre heures, a permis d'examiner des dossiers jugés «prioritaires», mais davantage «le renforcement de l'économie nationale». Louisa Hanoune a déclaré avoir demandé au Président une revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG) «à tous les échelons», ce à quoi il a répondu que cette hausse interviendrait «à partir de janvier». La même requête aurait été évoquée pour les pensions de retraite, M. Tebboune a donné son quitus, sans plus de précisions de la part de Hanoune.

L'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et le dossier du chômage ont occupé une large place dans les discussions. Mme Hanoune a évoqué, lors de cet entretien, les «aberrations» du dispositif de bourse de chômage, précisant que les bénéficiaires doivent «n'avoir jamais travaillé», «avoir moins de 40 ans» et ne percevoir l'allocation que «pendant six mois, renouvelable une seule fois». Au-delà, a-t-elle regretté, ils «se retrouvent exclus sans perspective d'emploi». Selon elle, le Président aurait demandé des «éclaircissements», précisant qu'il n'avait «jamais demandé une durée de six mois». De ce point de vue, Mme Hanoune a affirmé que les start-up «ne résoudront pas» le problème massif du chômage.

Sur le volet économique, l'échange a, dans un premier temps, porté sur les crises au niveau international, en particulier la baisse des prix des hydrocarbures et ses répercussions sur l'économie nationale. Selon ses propres termes, le Président a expliqué qu'il ne visait pas «l'autosuffisance économique totale», mais plutôt «le renforcement de l'économie nationale».

A ce titre, Louisa Hanoune a souligné des «contradictions entre les déclarations officielles et leur concrétisation sur le terrain», estimant que celles-ci ont entamé la confiance des citoyens envers les institutions. Elle a cité, comme exemple, quelques décisions relatives au secteur agricole, qu'elle qualifie de stratégique, ainsi que la situation des retraités dont «les revendications n'ont pas été satisfaites malgré des instructions faites en 2024 par le Président», a-t-elle déclaré. Tout en faisant l'éloge de la numérisation, elle a également parlé de la mise en œuvre «aléatoire» de cette dernière, devenue «une source majeure de problèmes», et a déploré que certains responsables locaux «ne respectent pas les décisions centrales».

Elle a, en outre, rappelé que le Président s'était prononcé en 2023 contre les contrats de travail précaires, «alors qu'ils persistent encore». Cela touche, selon elle, la santé, l'éducation, les transports, l'agriculture ou encore les retraites.

En outre, Louisa Hanoune a évoqué l'obligation faite aux enseignants universitaires d'assurer leurs cours en anglais, alors que «beaucoup ne maîtrisent pas la langue» et «ne peuvent pas l'apprendre» en un laps de temps. Elle a estimé que cette exigence posait problème, particulièrement dans «les filières médicales», évoquant des ordonnances médicales en anglais majoritairement incompréhensibles.

Dans le même sillage, la figure de proue du PT a salué certaines avancées au ministère de la Santé concernant plusieurs revendications, mais prévenu que l'absence d'écoute des préoccupations pourrait provoquer «une rupture».

A propos des prochaines échéances électorales, elle a insisté sur le fait de retirer les élus qui ne respectent pas leurs engagements. Elle a déclaré que le projet de loi organique sur les partis politiques a encore été débattu et que le Président estime que la version précédente constituait «une régression».

Concernant la création de nouvelles wilayas, elle a plaidé pour que l'on «pense d'abord aux citoyens avant les privilèges des administrateurs». Elle a rapporté que le chef de l'Etat souhaite que ces réorganisations soient finalisées avant les élections législatives.

L'entretien a également abordé le génocide en cours à Gaza et au Moyen-Orient. Elle a dénoncé la poursuite des crimes de l'entité sioniste. «Au même titre que la crise au Congo, Trump ne ramènera pas la paix», a-t-elle asséné. Par rapport à cela, le président Tebboune a réaffirmé : «L'Algérie ne lâchera jamais la cause palestinienne».

Louisa Hanoune a conclu en affirmant que le Parti des travailleurs est prêt à participer aux prochaines élections et à représenter les citoyens, soulignant que le dialogue avec les institutions de l'Etat est important pour traiter les dossiers sociaux urgents.

**Khalil Aouir**

## DIFFAMATION ET OUTRAGE AUX SYMBOLES DE LA RÉVOLUTION

# Saâd Bouakba placé en détention provisoire

**LE TRIBUNAL** de Bir Mourad Raïs a placé jeudi, sous mandat de dépôt, Saâd Bouakba, pour outrage, diffamation aux symboles de la Révolution de libération nationale à la suite d'une plainte de Mahdia Ben Bella, la fille du feu président Ahmed Ben Bella, qui siège dans un bureau d'une auberge de jeunesse dans le quartier de la Kasbah à Alger, alors que l'accusé a déclaré que les ex-dirigeants du FLN auraient partagé de façon illicite les fonds du mouvement, selon un communiqué du parquet qui considère que les propos, de «fausse nature et diffamatoires pars ses valeurs», sont en outre l'élément constitutif du délit et les juges chargés de dire le droit.

La plainte de Mahdia Ben Bella fait suite à une interview proférée par le mis en accusation dans les colonnes d'une chaîne Youtube de Vision TV News, où il avançait que les chefs historiques du Front de Libération Nationale (FLN) se seraient partagé les fonds du mouvement de manière indue, selon le parquet qui considère que les propos «contiennent de fausses informations, erronées et diffamatoires, qui portent atteinte aux valeurs du symbole du mouvement de l'Etat et de la Révolution de libération nationale».

Le parquet a constitué sur le fondement des articles 29 de la loi n° 88-17 de 1988 pour la répression de la diffamation d'une part et à l'article et 45 du code pénal pour outrage d'autre dans accord avec l'article 279 du code pénal qui punit de peine d'emprisonnement au délit, des pourparlers qui n'ont pu aboutir, mais qui se sont à l'opposé au certificat d'inexistence et au constat sans avoir été convoqué, l'instruction a été ordonnée selon la régularité de la plainte et la bonne tenue d'une audition à la demande de l'autorité de poursuite, moins de 96 heures après la plainte, l'audition comporte la prise en compte d'un certificat médical de 20 jours de repos et d'un certificat des deux plaintes.

Le défaut de la conduite d'une enquête préliminaire au regard de l'enjeu décelable de ce qui relève vraisemblablement d'un débat politique en cours laisse sceptique sur la capacité qu'aurait, en sa qualité d'instance dotée par l'office d'une compétence de droit commun, le procès à respecter, comme les usages en la matière et la forme de l'institution y astreignent, le droit de la défense et, en eu égard aux aspects de l'instruction à approprier, des préalables aux réquisitions publiques des enjeux de la sécurité. C'est en ce sens que le communiqué souligne que, en conformité avec l'article 19 du Code de procédure pénale, le procureur de la République près le TGI de Bir Mourad Raïs a dit à l'opinion publique que le parquet a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire aux fins de la prise en compte des enjeux de la sécurité à portée publique de ce crime «graves».

Saâd Bouakba a pour sa part été poursuivi pour le délit d'outrage et de diffamation par voie de presse et par tout moyen de communication, de même que pour diffusion et promotion délibérée d'informations fallacieuses au public au sens des articles 148 bis 1, 333 bis 6 et 196 bis du Code pénal. En ce qui concerne le gérant de la chaîne YouTube, Abderrahim Haraoui, celui-ci est poursuivi pour participation au délit d'outrage et de diffamation.

L'affaire a été renvoyée devant la section correctionnelle comme prévu en matière de comparution immédiate.

L'audience prévue pour le 4 décembre 2025 esquisse effectivement le placement en détention provisoire de Saâd Bouakba, Abderrahim Haraoui ayant été remis en liberté.

**Meriem D.**

SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'AFRIQUE

# Tebboune appelle à une industrie pharmaceutique locale

*L'Afrique fait face à un véritable défi, celui de garantir sa sécurité sanitaire. Les pays du continent ont un besoin urgent de produire localement les médicaments essentiels, les vaccins, les dispositifs médicaux et autres matières premières. C'est ce qu'a affirmé le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'ouverture de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et autres technologies de santé, mettant en avant l'attachement constant de l'Algérie aux principes de solidarité africaine et d'intégration régionale.*

L'Algérie est une nouvelle fois à l'heure africaine avec l'organisation, sur une durée de trois jours, de cette conférence africaine, qui est une l'occasion idoine pour les ministres africains de lancer la réflexion autour de la production locale des médicaments.

C'est dans ce sens que le président de la République, a appelé, dans un discours lu en son nom par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, au renforcement des capacités de l'industrie pharmaceutique en Afrique pour assurer sa sécurité sanitaire.

«Il est inconcevable que le Continent africain, qui est le centre des richesses et des compétences qui profitent à tous les pays du monde, pâtisse de la dépendance, en important de manière quasi totale tous ses besoins sanitaires», a estimé le Président dans une allocution prononcée devant des représentants de plusieurs institutions et organismes nationaux et internationaux et du corps diplomatique africain accrédité en Algérie, ainsi que des ministres et représentants des secteurs de l'industrie pharmaceutique et de la santé de plus de 15 pays.

«Les pays du continent ont un besoin urgent de produire localement les médicaments essentiels, les vaccins, les dispositifs médicaux et autres matières premières», a-t-il souligné, affirmant qu'»il s'agit d'une des priorités souveraines du continent pour préserver la santé de ses populations, au regard des changements actuels et des facteurs qui menacent sa sécurité sanitaire».


*Un véritable défi.*

Le président de la République a, dans ce cadre, réaffirmé «l'attachement constant de l'Algérie aux principes de solidarité africaine et d'intégration régionale», conformément à sa vision visant à faire de l'Afrique un continent fort par sa souveraineté, uni par ses intérêts et intégré dans son développement.

### LA DÉCLARATION D'ALGER CONSOLIDERA LA COOPÉRATION AFRICAINE

Il a indiqué que cette conférence, abritée par l'Algérie et s'inscrivant dans le cadre de la Vision 2063 de l'Union Africaine (UA), contribuera grandement à la mise en œuvre de la stratégie africaine pour les industries pharmaceutiques, qui vise à couvrir la majeure partie des besoins des peuples du continent en médicaments, vaccins et technologies de santé.

Il a, en outre, souhaité que cette conférence «marque un véritable tournant dans le processus de consolidation de la coopération africaine dans les domaines de la santé et de l'industrie, à travers la Déclaration d'Alger qui couronnera ses travaux».

La Déclaration d'Alger servira, a-t-il indiqué, de «charte pour les pays africains afin de renforcer la production locale de médicaments, en jetant les bases de partenariats concrets garantissant aux peuples de notre continent le droit aux médicaments, le droit à la santé et le droit au développement, afin que l'Afrique soit en mesure de produire ses médicaments, de garantir la santé de ses enfants et de réaliser sa souveraineté».

### LE LEADERSHIP CONTINENTAL DE L'ALGÉRIE

Le chef de l'Etat n'a pas manqué de souligner l'importance pour l'Algérie d'abriter cette manifestation continentale, affirmant que le choix de l'Algérie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour abriter la première édition de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments confirme son leadership au niveau africain dans le domaine de l'industrie pharmaceutique. «Le choix de l'OMS a été motivé par plusieurs considérations, dont les réalisations et les réformes opérées dans l'industrie pharmaceutique en Algérie et le saut qualitatif que connaît ce secteur», a-t-il précisé, mettant en exergue la place qu'occupe le pays en la matière.

L'Algérie détient plus d'un tiers des établissements pharmaceutiques en Afrique, avec près de 230 usines sur les 649 que compte le continent, en plus des nouveaux projets en cours de réalisation, a noté le Président, signalant la priorité accordée à l'industrie pharmaceutique, classée comme étant un secteur stratégique. Les réformes «structurelles profondes» engagées dans ce sens ont été exposées par le Président qui a, entre autres, évoqué la consécration d'un ministère à part entière au secteur depuis 2020, la facilitation de l'investissement, en plus du soutien à la recherche et au développement. Tout cela a permis de porter le taux de couverture nationale en médicaments produits localement à plus de 80 %, tout en se tournant davantage vers l'exportation à destination des marchés africains, selon les précisions de M. Tebboune, qui a insisté sur le fait que cette conférence intervient après le «succès retentissant» de la 4e édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025), couronnée de succès.

**Lilia A. A.**

# Les conditions de la souveraineté pharmaceutique africaine

**LE RENFORCEMENT** de la souveraineté sanitaire en Afrique est «une priorité commune qui exige une volonté politique collective et une large coopération régionale», a affirmé le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene, lors de son intervention, jeudi, à l'ouverture des travaux de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et autres technologies de santé. Cet espace d'échange et de coopération, a-t-il affirmé, intervient à un moment crucial pour le continent qui fait face à de grands défis mais qui offre, en même temps, des opportunités sans précédent.

Aussi, faire de l'Afrique un «pôle pharmaceutique mondial» est un objectif que le continent peut atteindre avec le renforcement de la coordination entre les pays, a-t-il ajouté, signalant le potentiel dont disposent les pays africains.

La souveraineté pharmaceutique africaine n'est pas un rêve lointain, selon le ministre, qui a souligné la richesse humaine et les capacités scientifiques et économiques dont dispose le continent pour devenir un pôle pharmaceutique mondial, précisant que la réalisation de cet objectif exige «une coordination étroite» entre les Etats, la dynamisation des mécanismes régionaux de coopération, en sus de la création de centres de production pharmaceutique à dimension continentale. Le ministre qui a expliqué que la crise sanitaire mondiale a révélé la fragilité des systèmes d'approvisionnement, l'insuffisance des capacités industrielles et la dépendance excessive de certains pays aux importations, a indiqué que la production pharmaceutique locale «n'est plus simplement un enjeu industriel, mais est devenue un pilier de la sécurité sanitaire, du développement économique et de la stabilité sociale».

L'engagement ferme de l'Algérie à contribuer efficacement à la dynamique continentale, à renforcer ses capacités nationales, à échanger ses expériences et à participer aux initiatives régionales soutenant une Afrique plus indépendante, innovante et résiliente, a été en outre réitéré par le ministre de la Santé.

Le président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), Kamel Sanhadji, a de son côté affirmé que l'expérience algérienne en matière de production de médicaments et de technologies de la santé constituait un choix pratique que les pays africains peuvent adopter, à la faveur de la disponibilité d'une infrastructure industrielle et de contrôle garantissant un produit pharmaceutique sûr et de haute qualité.

Selon lui, la proximité géographique et les données économiques partagées entre les pays du continent font de l'expérience algérienne un modèle inspirant, affirmant que l'Algérie dispose d'une expertise non négligeable dans la fabrication de médicaments et de vaccins.

A noter qu'en marge de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et autres technologies de santé, le Palais des expositions des Pins Maritimes abrite un Salon dédié, ClinVest Expo, lequel a été inauguré par les ministres de la Santé et de l'Industrie pharmaceutique et auquel prennent part une centaine d'exposants.

**Hamid B.**

COMITÉ AFRICAIN DES DROITS DE L'ENFANT

# L'Algérie élue à la présidence

**L'ALGÉRIE,** représentée par Sabrina Gahar, a été élue, jeudi, à la présidence du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), relevant de l'Union africaine (UA), pour la période 2025-2027. Sabrina Gahar succède ainsi à Wilson Almeida Adao, au terme de la 46e session ordinaire du Comité, organisée à Maseru, au Lesotho. «Cette élection constitue une marque de confiance adressée à l'Algérie pour son rôle central en Afrique et pour les efforts constants qu'elle déploie afin de renforcer la protection et le bien-être de l'enfant tant au niveau national que continental», est-il indiqué dans un communiqué sanctionnant ladite élection. Le choix de cette algérienne témoigne également de l'engagement du pays à respecter les obligations prises au sein de l'UA et à promouvoir les valeurs consacrées par son Acte constitutif, au service des peuples et des intérêts du continent. Elle vient ainsi saluer la «compétence et le travail constructif» de Mme Gahar depuis son entrée au sein du Comité, où elle s'emploie à défendre «l'intérêt supérieur de l'enfant africain et à assurer la protection ainsi que la promotion de ses droits fondamentaux», en conformité avec la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, toujours selon la même source.

Élue membre du Comité pour un mandat de cinq ans lors des élections de 2023 en marge de la 43e session du Conseil exécutif de l'UA à Nairobi, Sabrina Gahar accède aujourd'hui à sa présidence, consolidant ainsi la présence algérienne au sein des institutions africaines.

**S. N.**

## TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

### Ouadah présente une stratégie en trois étapes

**LE MINISTRE** de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah a présenté, jeudi, devant la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN), les contours d'une stratégie globale de transition vers une économie fondée sur la connaissance en trois étapes.

Lors de son audition consacrée à la présentation de ladite stratégie, Ouadah a précisé que l'économie de la connaissance n'est plus une option conjoncturelle mais est devenue une réalité évidente, et que la recherche, le développement et l'innovation constituent des piliers essentiels qui doivent être ancrés en Algérie, selon un communiqué de l'APN. A court terme (2025-2026), le ministère vise à intégrer les principes de l'économie de la connaissance au niveau sectoriel et au niveau des entreprises, avec la nécessité pour les différents secteurs de disposer de stratégies claires dans les domaines de la numérisation, de la recherche, du développement et de l'innovation. Il vise également à instaurer une gouvernance efficiente garantissant la cohérence entre les acteurs, en accordant la priorité à la valorisation des potentialités et des acquis existants et à lancer la mise en œuvre concrète de ces principes.

A moyen terme (2027-2030), la stratégie repose sur la réalisation d'un «véritable décollage» à travers la mobilisation de financements et la mise à disposition de structures dédiées à la recherche, au développement et à l'innovation, la généralisation des services de recherche et d'innovation en ligne, le lancement de la contribution de ces activités à la numérisation des transactions des entreprises, et la réduction des importations de produits technologiques issus de la recherche et de l'innovation. A cela s'ajoute les efforts visant à maîtriser les chaînes de valeur des biens et services, à augmenter la production scientifique nationale et à attirer les investissements étrangers dans ces domaines.

A long terme (au-delà de 2030), la stratégie vise à atteindre le «stade de maturité», en garantissant la résilience et la pérennité des institutions et organismes répondant aux besoins vitaux, en augmentant la contribution de la numérisation, de la recherche et de l'innovation à la croissance économique, et en permettant à l'Algérie de se positionner au niveau régional dans les secteurs économiques ciblés.

Après avoir souligné que les Data center constituent aujourd'hui «le nouveau baril de pétrole», eu égard à leur importance stratégique dans l'économie numérique, Ouadah a mis l'accent sur la nécessité de revoir l'approche traditionnelle liée à ce dossier, appelant l'ensemble des entreprises à instituer des départements de recherche scientifique et des laboratoires en mesure de créer une véritable interaction entre la connaissance et la production. La stratégie comprend également l'élaboration d'une loi-cadre pour l'économie de la connaissance proposant la création d'une agence nationale de l'innovation.

**M. B.**

## NOUVELLE LOI MINIÈRE

# Un tournant majeur pour le secteur

*La nouvelle loi régissant les activités minières marque un véritable tournant pour le secteur qui recèle un grand potentiel, selon le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, qui s'exprimait, jeudi, devant la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN).*



*Mohamed Arkab.*

Issue de larges consultations menées sur instruction du président de la République, la réforme minière vise à moderniser l'environnement juridique, à libérer l'investissement et dynamiser une filière minière encore largement sous-exploitée, a affirmé Arkab lors de son audition par ladite commission.

Le ministre a mis l'accent sur les changements structurants introduits par ce texte de loi adoptée et publiée au mois d'août dernier, a-t-il rappelé. Il a cité, entre autres, la simplification des procédures administratives, la réduction des délais d'octroi des titres miniers, la mise en place d'un guichet unique effectif, la possibilité d'investir en phase d'exploration sans création obligatoire d'une personne morale, ainsi que l'instauration (pour la première fois) de la cession, de la location ou de l'hypothèque des titres miniers pour faciliter l'accès au financement bancaire.

La loi renforce également le rôle des agences spécialisées, notamment l'Agence nationale des activités minières et l'Agence du service géologique de l'Algérie.

Dans ce sens, un diagnostic approfondi mené par le ministère révèle des capacités minières «considérables» et des richesses encore inexploitées, contrastant avec une contribution limitée au PIB. Selon Arkab, cette situation est due à plusieurs facteurs, notamment la faiblesse des investissements dans la recherche et l'exploration, l'absence de données géologiques récentes et fiables, l'importation continue de minerais disponibles localement (concentré de fer, barytine, bentonite, carbonate de calcium, marbre, granit), générant une perte de devises, l'inadéquation du précédent cadre légal (loi 14-05), sans oublier le déficit d'infrastructures adaptées, notamment ferroviaires et portuaires, ou encore les difficultés de financement.

Pour Arkab, cette réforme s'inscrit dans la vision stratégique tracée par le président Abdelmadjid Tebboune, qui ambitionne de faire du secteur minier un moteur essentiel du développement national et une composante centrale de la diversification économique hors hydrocarbures. L'objectif majeur est de transformer les ressources naturelles en véritable valeur ajoutée au service de la croissance.

Le ministre a souligné que la stratégie nationale vise à dépasser le stade de l'extraction primaire pour construire une industrie minière intégrée. Plusieurs projets structurants figurent au cœur de cette démarche, dont celui de Gara Djebilet (Tindouf) contribuant à l'approvisionnement durable de l'industrie nationale en matières premières et la réduction de la facture d'importation, le projet intégré du phosphate à l'est du pays considéré comme pilier pour la production nationale d'engrais et la sécurité alimentaire, en plus du projet de zinc et de plomb d'Oued Amizour – Tala Hamza, destiné à couvrir les besoins de l'industrie locale et à exporter le surplus avec une forte valeur ajoutée.

Lors de cette séance, Arkab a assuré que les principaux défis infrastructurels ont été relevés dans le cadre des grands projets structurants.

Il a notamment cité la réalisation de la ligne ferroviaire Gara Djebilet – Béchar, dont l'inauguration est prévue en janvier 2026, la ligne Tébessa – Souk Ahras – Annaba, est dédiée au projet du phosphate intégré ainsi que l'extension en cours du port minier d'Annaba.

Parallèlement, le ministère œuvre également à renforcer les partenariats internationaux, en coordination avec le groupe Sonarem, afin d'attirer des investissements et des technologies de pointe.

Le même responsable a souligné que la nouvelle stratégie, soutenue par la réforme législative, constitue désormais le cadre opérationnel pour faire du secteur minier l'un des piliers majeurs de l'économie nationale, une source durable de richesse et d'emplois et un contributeur de poids au budget de l'État.

**Rim Boukhari**

## TRANSFORMATION NUMERIQUE

# Le Cloud de l'Etat au service du commerce

**LE HAUT-COMMISSARIAT** à la numérisation et le ministère du Commerce intérieur ont signé une convention visant à mettre à la disposition du secteur d'importantes ressources du Cloud de l'Etat. Cet accord marque une étape majeure dans la modernisation des services publics, en permettant l'hébergement sécurisé des plateformes stratégiques du commerce au sein du Centre national algérien des services numériques (CNSN). Pour encadrer cette opération, la Haute-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud, et la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdellatif, ont procédé, jeudi, au siège du ministère du Commerce, à la signature d'une convention de coopération. Celle-ci définit les modalités d'accès et d'exploitation des services du Cloud de l'Etat hébergés au niveau du Centre national de données algérien, a indiqué un communiqué du ministère du Commerce.

Dans son allocution, Benmouloud a souligné que cette convention s'inscrit dans la stratégie nationale visant à renforcer la transformation numérique et unifier l'infrastructure digitale de l'Etat, à travers la mise en place d'espaces sécurisés et harmonisés. Les services Cloud mobilisés permettront ainsi de développer et accélérer la numérisation sectorielle, en offrant un environnement intégré pour la conception, le développement et l'hébergement des plateformes numériques.

Selon la Haute-commissaire, ces avancées, qui constituent une première en Algérie, représentent une étape-clé dans la concrétisation du chantier national de la transformation numérique. Elle a précisé que l'accord permettra au Centre national algérien des services numériques d'héberger plusieurs plateformes et systèmes stratégiques relevant du secteur du Commerce, contribuant à la modernisation des infrastructures informatiques publiques et à l'amélioration de la qualité du service public. De son côté, la ministre du Commerce intérieur a rappelé que cette initiative fait écho aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en matière de modernisation, d'actualisation et de numérisation du secteur du Commerce.

Elle a indiqué que la mise en place de ces plateformes numériques participera à l'édification d'un marché national plus stable, transparent et résilient, capable de faire face aux défis économiques actuels.

La rencontre a également été marquée par une présentation des solutions de Cloud Computing destinées au secteur du Commerce, assurée par les cadres du Haut-Commissariat à la numérisation.

**R. B.**

SÉCURITÉ NATIONALE

# Sayoud mise sur la modernisation de la police

*Saïd Sayoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a fixé avant-hier les grandes orientations d'une police nationale moderne, plus anticipative et ancrée dans la confiance des citoyens. Il a tenu à saluer les efforts accomplis par les forces de sécurité.*

Saïd Sayoud a, d'emblée, déclaré que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, accorde «une attention particulière au renforcement des moyens de toutes les institutions de l'Etat, y compris le corps de la police», lors de la rencontre nationale d'orientation des cadres centraux de la Sûreté nationale, à l'Ecole supérieure de police Ali-Tounsi, à Châteauneuf. Il a souligné que cet appui constitue «un véritable moteur pour consolider la performance opérationnelle et stimuler le dévouement des forces de sécurité».

Le ministre a également salué «les efforts constants et les résultats tangibles réalisés sur le terrain» par les services de la Sûreté nationale et a appelé à «redoubler d'efforts avec le même esprit d'engagement, de responsabilité et de discipline». Il ainsi soutenu que «protéger le citoyen ainsi que les biens publics et privés reste une priorité absolue» et que «la confiance avec le citoyen est un élément fondamental pour soutenir l'action sécuritaire».

En outre, M. Sayoud a mis en avant «les réformes réglementaires et structurelles engagées par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN)», qui «commencent à porter leurs fruits» grâce à «une vision professionnelle fondée sur une action prospective et scientifique». Il a souligné «l'adoption de méthodes modernes de gestion et de management», citant le tableau de bord de la Sûreté nationale comme «un outil essentiel de bonne gouvernance». Le ministre a également relevé «l'importance des étapes majeures de transformation numérique, en cohérence avec la vision du président de la République», évoquant la réduction progressive de l'usage du papier et l'intégration d'applications digitales dans les missions policières



*Saïd Sayoud.*

Par ailleurs, le ministre a relevé «les défis sécuritaires complexes et imbriqués auxquels l'Algérie est confrontée», citant la criminalité organisée, le trafic de drogue, la contrebande et l'émigration clandestine. Il a qualifié cette dernière de «dossier lourd, exigeant patience, suivi rigoureux et une plus grande vigilance».

M. Sayoud a également mis en garde contre «les menaces émanant de parties étrangères qui cherchent à fragiliser la cohésion sociale nationale et à déstabiliser la sécurité intérieure», de même qu'il a évoqué «la vulnérabilité de la région du Sahel, qui contribue directement aux activités dangereuses et sans précédent des organisations criminelles et terroristes». Il a ainsi souligné l'importance de renforcer la coopération internationale, notamment avec les pays partenaires engagés dans la lutte contre la criminalité transnationale, la traite des migrants et les réseaux de trafic.

### DÉCLARATION DE PERTE DE DOCUMENTS EN LIGNE

En marge de la rencontre, le ministre a procédé au lancement officiel d'une plate-forme numérique permettant aux citoyens de déclarer en ligne la perte de documents officiels, sans obligation de se déplacer. Il a décrit cette initiative comme «un ajout qualitatif majeur dans la modernisation des services policiers» et a salué «les ingénieurs et tous les contributeurs» du projet.

La DGSN a indiqué que 1,3 million de déclarations avaient été enregistrées en 2024, et 1,5 million depuis le début de 2025, justifiant la création de ce dispositif numérique.

La plate-forme permet désormais aux citoyens de déclarer la perte de documents à distance et à tout moment, réduit les erreurs de saisie, allège la pression sur les services de police, facilite l'accès aux personnes à besoins spécifiques et aux habitants des régions éloignées, constitue une base de données centralisée pour traiter efficacement les demandes et détecter les déclarations répétitives, réduit les coûts d'impression papier et prévoit une future intégration avec d'autres services gouvernementaux.

Elle repose sur une architecture sécurisée avec des mécanismes de vérification avancés pour garantir la fiabilité des documents électroniques. Les citoyens peuvent d'ores et déjà accéder au service via le site officiel de la Police algérienne.

Il convient de noter qu'au cours de la rencontre, les cadres de la Sûreté nationale ont présenté un état des lieux complet de la criminalité, comprenant les types de crimes et leur évolution, les indicateurs liés à la criminalité organisée et aux trafics, ainsi que les données sur les violences urbaines, vols, stupéfiants et infractions liées à l'émigration clandestine. Les opérations dans les nouvelles wilayas et la sécurisation des événements sportifs ont également été abordées. Suite à cet exposé le ministre a salué l'impact positif de «l'arsenal juridique récemment renforcé», qui a permis un «recul notable dans plusieurs types de criminalité», et a réaffirmé «l'importance de la proximité avec le citoyen, de la transparence et de l'efficacité du service public

Saïd Sayoud a conclu en réaffirmant sa confiance «totale» envers les cadres et les agents de la Sûreté nationale, les appelant à maintenir leur professionnalisme et à offrir «un service public de haute qualité, répondant pleinement aux attentes quotidiennes des citoyens».

Il a conclu son intervention en assurant que la formation, la promotion interne et l'investissement technologique sont les axes prioritaires de la professionnalisation du corps de police, rappelant que «l'Etat continuera à soutenir la police avec les moyens humains et techniques nécessaires pour garantir une sécurité moderne, anticipative et au service du citoyen».

**Sihem Bounabi**

CODE DE LA ROUTE

# El-Aman appelle à une stratégie nationale globale

**L'ASSOCIATION** nationale des consommateurs El-Amana réagi, à son tour, au nouveau projet de code de la route présenté par les pouvoirs publics. Si elle salue l'attention renforcée en faveur de la lutte contre le terrorisme routier, l'organisation estime toutefois que la réduction durable des accidents de la circulation exige «une approche globale, cohérente et continue».

Dans un communiqué rendu public, hier, El-Aman souligne que la révision des sanctions et l'attention accrue accordée à la sécurité routière constituent une avancée notable. Néanmoins, l'association rappelle que la sécurité routière «relève d'un droit fondamental du consommateur» et appelle à la mise en œuvre de mesures complémentaires au-delà du seul durcissement des pénalités.

Parmi les priorités identifiées, El-Aman souligne l'importance d'améliorer la formation des conducteurs. Elle préconise la révision du programme des auto-écoles ainsi que la modernisation de l'examen du permis de conduire, jugé essentiel dans un contexte où l'inexpérience et les lacunes pédagogiques figurent parmi les causes majeures d'accidents.

L'association appelle également à une action structurelle sur le réseau routier national. Elle recommande un audit complet des routes, la correction des points noirs et erreurs de conception, l'installation de radars dans les zones à forte sinistralité, ainsi qu'un régime de sanctions strict envers les structures responsables du défaut de maintenance (collectivités locales, directions des travaux publics, agences autoroutières). Pour El-Aman, la qualité de l'infrastructure constitue «un pilier incontournable de la prévention des accidents». L'organisation plaide pour un encadrement strict des arrêts et stationnements anarchiques, identifiés comme sources récurrentes d'accidents et de congestion urbaine.

En outre, l'association insiste sur un contrôle technique plus rigoureux, le renouvellement du parc automobile vétuste et une surveillance renforcée du marché des pièces de rechange, dont les dérives pourraient compromettre la sécurité mécanique des véhicules. S'agissant du transport routier professionnel, El-Aman recommande des examens médicaux obligatoires, physiques et psychologiques, pour les chauffeurs de poids lourds et de transport en commun, ainsi que la généralisation du chronotachygraphe et d'autres dispositifs électroniques de surveillance.

L'association met en avant l'importance du déploiement de solutions technologiques, tels que les caméras fixes, les drones, les systèmes embarqués et vidéosurveillance intelligente. Elle appelle également à renforcer les équipes d'intervention et les centres de contrôle.

Sur le plan de la signalisation, elle insiste sur une harmonisation nationale et sur le développement d'un éclairage public intelligent, «économique en énergie et essentiel pour la sécurité nocturne».

El-Aman estime qu'une politique ambitieuse de sécurité routière doit intégrer un volet éducatif. Elle préconise l'introduction de l'éducation à la sécurité routière dans les programmes scolaires. L'association plaide aussi pour un investissement massif dans les transports en commun, à savoir rail, aérien, maritime, afin de réduire la pression sur les routes, et encourage les modes de transport collectifs et durables. Par ailleurs, El-Aman exprime sa satisfaction concernant le durcissement des sanctions, mais insiste sur la nécessité d'un plan stratégique élargi impliquant formation, infrastructure, technologies, éducation et gouvernance. «Ensemble, travaillons pour des routes plus sûres, mieux équipées et mieux gérées», conclut l'association.

**Lynda Louifi**

## RÉINSERTION DES DÉTENUS

### Une seconde chance pour tous

**LA RÉINSERTION** sociale des détenus constitue l'un des objectifs majeurs de la politique pénale moderne. La prison n'est plus seulement un instrument de punition, mais un espace de réforme et de reconstruction de l'individu afin qu'il retrouve sa place en tant que membre productif au sein de la société. L'État, ses institutions et la société civile œuvrent, à travers divers programmes et accords nationaux et internationaux, à atteindre ce noble objectif, alliant réforme juridique et solidarité sociale.

C'est dans cette dynamique qu'une journée d'étude régionale a été organisée ce jeudi par la Cour de justice de Blida et la Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, en collaboration avec l'association « Amira » pour la protection et la prévoyance des droits de l'enfant, sous le slogan : « Réinsertion des détenus : entre réforme du système judiciaire et soutien communautaire ».

Lors de son allocution d'ouverture, le procureur général Abdelmadjid Djebari, de la Cour de justice de Blida, a présenté la nouvelle politique adoptée en matière de réinsertion des détenus, laquelle prévoit la participation active des institutions d'accueil. Il a également appelé l'ensemble des acteurs de la société à accompagner le plan et la stratégie mis en place pour la réinsertion. Cette démarche, a-t-il rappelé, s'inscrit dans le cadre des accords conclus entre le ministère de la Justice et plusieurs autres départements ministériels, ainsi qu'à la faveur des récentes modifications législatives alignant le système juridique sur les normes internationales.

De son côté, Berkoun Mohamed, directeur adjoint des programmes de réinsertion, représentant le directeur général de l'administration pénitentiaire, a souligné le rôle crucial de la société civile dans ce processus. Il a affirmé que les efforts déployés ont permis la libération de plus de 18 000 détenus jusqu'à octobre 2025. La problématique posée lors de cette rencontre portait sur la manière dont les amendements législatifs modernes et les initiatives communautaires intégrées contribuent au succès de la politique de réinsertion et à la transformation progressive des prisons, de lieux de punition en espaces de réforme et de réhabilitation.

Pour y répondre, plusieurs objectifs ont été mis en avant par les intervenants, notamment la prise en charge par les différents organismes étatiques du suivi du processus de réinsertion des détenus, le rôle de la société civile dans l'accompagnement des anciens détenus après leur libération, la mise en lumière des amendements au Code de procédure pénale relatifs à la réinsertion, ou encore l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs concernés.

Pour Mustapha, membre d'une association caritative, « le suivi psychologique et social du détenu constitue un cadre majeur, avec toute l'assistance nécessaire pour l'obtention d'un travail. Il doit bénéficier d'un véritable programme de soutien social après sa libération ».

**T. Bouhamidi**

## PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

# L'allocation de solidarité élargie

*L'Algérie renforce une nouvelle fois son engagement social en faveur des personnes aux besoins spécifiques suite à la publication d'un nouveau décret qui élargit et sécurise l'accès à l'allocation forfaitaire de solidarité, garantissant notamment le maintien des droits sans tenir compte des revenus du conjoint. C'est ce qu'a indiqué, avant-hier, un communiqué du ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme.*

Le ministère a précisé que cette actualisation s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, afin de renforcer les politiques sociales de l'Etat et d'améliorer de manière concrète les conditions de vie des personnes handicapées. Le ministère a ajouté que la préservation des droits acquis et l'amélioration de la prise en charge restent des priorités absolues, en particulier pour les catégories les plus vulnérables.

Il a été précisé que la publication du décret exécutif n°25-307, paru au Journal officiel n°78 du 23 novembre 2025 modifie et complète le décret exécutif n°24-325 du 1er octobre 2024, qui définit les catégories de bénéficiaires de l'allocation forfaitaire de solidarité et ses conditions d'attribution, notamment aux articles 5, 6 et 19.

Tout d'abord, il s'agit du maintien des droits acquis, sans condition liée au revenu du conjoint. Ainsi, toute personne présentant un handicap physique ou intellectuel à 100 % et déjà bénéficiaire de l'allocation voit désormais ses droits garantis, indépendamment des revenus de son conjoint, « quelle qu'en soit la nature ». Cette disposition met fin à une contrainte qui pénalisait de nombreux foyers.

Ensuite, il y a l'extension du droit à l'allocation pour les déficiences visuelles et auditives à 100 %. Les personnes souffrant d'une déficience auditive ou visuelle totale pourront, elles aussi, bénéficier de l'allocation, sans considération du revenu du conjoint. L'accès est également élargi aux personnes majeures détentrices d'une carte d'invalidité. Par conséquent, toute personne âgée d'au moins 18 ans et titulaire d'une carte d'invalidité pourra désormais accéder à l'allocation, indépendamment là encore des revenus du conjoint.

Au-delà du soutien financier, l'allocation forfaitaire de solidarité ouvre le droit essentiel à une couverture sociale pour ses bénéficiaires et les personnes à leur charge. Elle



L'Algérie renforce son engagement social.

permet l'accès à l'assurance sociale, aux prestations médicales, aux équipements et prothèses ainsi qu'à différents dispositifs d'assistance technique nécessaires à l'autonomie des personnes handicapées.

Le ministère rappelle que ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale d'inclusion et de dignité. Elles viennent compléter un vaste ensemble d'initiatives destinées à promouvoir la participation sociale, professionnelle et citoyenne des personnes en situation de handicap.

Le communiqué souligne enfin que ces avancées s'articulent avec la loi n°25-01 du 20 février 2025, relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées. Les règlements d'application de cette loi, élaborés par le ministère de la Solidarité nationale, sont actuellement en phase finale d'examen par les autorités compétentes en vue de leur publication prochaine. Le ministre a assuré que par cette réforme, l'Etat réaffirme une fois de plus sa vocation éminemment sociale et son engagement à garantir une prise en charge équitable, durable et protectrice pour l'ensemble des personnes à besoins spécifiques sur tout le territoire national

**Sihem Bounabi**

## ŒUVRES SOCIALES DANS L'ÉDUCATION

# Saâdaoui mise sur la transparence

**LA GESTION** des œuvres sociales du secteur de l'Éducation nationale doit être menée en toute transparence afin de répondre aux attentes des travailleurs. C'est ce qu'a souligné, avant-hier, le ministre Mohamed Seghir Saâdaoui, qui a examiné l'état d'avancement des activités, les priorités actuelles et les mécanismes à renforcer pour garantir une gestion plus équitable et plus efficace des fonds dédiés.

Supervisant une réunion avec le président et les deux vice-présidents du Comité national des œuvres sociales des travailleurs de l'éducation, ainsi qu'avec le responsable de la structure de gestion de ce comité, en présence de cadres de l'administration centrale, le ministre a souligné l'importance capitale du rôle social assumé par le Comité national des œuvres sociales, en tant que structure la plus proche des attentes et préoccupations sociales des travailleurs du secteur.

Il a également réaffirmé son intérêt personnel et son engagement à suivre les performances du comité, ainsi que celles des comités de wilaya, afin de garantir une prise en charge optimale des préoccupations du personnel du secteur, dans un esprit d'efficacité et de responsabilité.

Le ministre a ensuite écouté une présentation du président du comité portant sur les activités réalisées depuis son installation, du mois de juin jusqu'à novembre 2025, ainsi que sur plusieurs préoccupations liées au bon fonctionnement de certains comités de wilaya. Au cours de la réunion, le ministre a insisté sur la nécessité de traiter en priorité les dossiers urgents, notamment ceux liés au volet sanitaire : les cas d'urgence, les maladies chroniques et les interventions médicales critiques nécessitant un suivi réel et efficace au profit des travailleurs de l'éducation dans toutes les wilayas.

Le ministre a également appelé les membres du comité à adopter une méthodologie de travail rigoureuse et cohérente, fondée sur une gestion rationnelle des fonds publics et orientée vers les services prioritaires, ainsi que sur une prise en charge optimale des situations sociales et sanitaires les plus urgentes.

Il a, en outre, insisté sur la mise en place de mécanismes de communication efficaces avec les employés du secteur afin d'assurer le traitement de leurs préoccupations, et sur le renforcement de la coordination avec les comités de wilaya pour faciliter le suivi des dossiers sur le terrain. Il a aussi encouragé la numérisation de l'ensemble des opérations et des services assurés par le comité afin d'assurer davantage de crédibilité et de permettre une information large et accessible pour tous les travailleurs sur les prestations disponibles et les conditions requises.

Enfin, Saadaoui a réitéré son engagement à suivre de près les performances du comité afin de garantir une prise en charge continue et adéquate des dossiers, dans l'intérêt des employés, pour améliorer leurs conditions sociales et consolider la culture de solidarité et de cohésion au sein du secteur de l'Éducation nationale.

Il convient de souligner que le ministre Saâdaoui a veillé, tout au long des différentes étapes électorales, à garantir les plus hauts niveaux de transparence et de probité dans leur déroulement et leurs résultats. Cette démarche a abouti à la formation d'un comité national disposant de la légitimité et de la crédibilité nécessaires, ce qui impose à ses membres la responsabilité de poursuivre leur mission avec un haut degré de transparence dans la gestion et l'utilisation des fonds publics et de viser une efficacité accrue afin d'assurer une répartition équitable des prestations à tous les employés remplissant les conditions requises.

**Lynda Louifi**

VLADIMIR POUTINE :

# «La Russie n'a jamais eu l'intention d'attaquer l'Europe»

*À Bichkek, Vladimir Poutine a qualifié d'«absurde» l'idée que la Russie puisse attaquer l'Europe, assurant que Moscou est prête à formaliser par écrit l'absence d'une telle intention. Il a aussi abordé le plan de paix américain, la situation militaire en Ukraine, les fuites d'appels et les pourparlers avec Washington.*

«C'est ridicule » : Vladimir Poutine a répondu frontalement aux accusations, portées par de nombreux responsables politiques et services de renseignement occidentaux, quant à un projet d'attaque russe contre un pays européen dans les années à venir. « La Russie n'a pas l'intention d'attaquer l'Europe », a assuré le président russe ce jeudi, lors d'une conférence de presse à Bichkek.

Le président russe s'est en outre dit prêt à des discussions « sérieuses » pour mettre un terme à la guerre en Ukraine, en pleines discussions autour du plan de paix proposé par l'administration Trump. Celui-ci, selon Poutine, pourrait servir de « base à de futurs accords » visant à mettre fin au conflit. Le chef d'État russe a souligné que Washington tenait compte de la position de Moscou, mais que certains points devaient encore être discutés. Ce plan, pourtant, est considéré par la plupart des commentateurs comme favorable à Moscou, dans la mesure où il limite la puissance de l'armée ukrainienne et suggère de reconnaître la souveraineté de la Russie sur des territoires conquis.

Vladimir Poutine a déclaré qu'il n'y avait « aucun sens » à conclure des documents avec les autorités de Kiev, estimant qu'elles avaient perdu leur légitimité. Selon lui, les dirigeants ukrainiens ont commis une erreur stratégique fondamentale en « craignant » la tenue d'élections. Commentant les excuses de Kiev concernant le refus d'organiser des élections en raison de la situation militaire, il a rappelé que la Russie, malgré l'état de conflit



armé, avait organisé ses propres scrutins.

Le président russe souligne que Moscou souhaite mettre fin au conflit en parvenant à un accord reconnu au niveau international. Mais il estime qu'une telle démarche est, pour l'heure, pratiquement impossible sur le plan juridique : en Ukraine, seule la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) a la capacité de prolonger ses pouvoirs en période de guerre, et non le président ukrainien. Vladimir Poutine a affirmé que les partisans occidentaux de la poursuite de la guerre en Ukraine cherchent à « continuer à voler de l'argent jusqu'au bout », en complicité avec les dirigeants de Kiev. Il a ajouté que ces mêmes acteurs s'en prenaient désormais à Steve Witkoff, l'envoyé spécial du président américain.

Le président russe a toutefois assuré que Moscou était prête à faire face à cette situation. Vladimir Poutine a affirmé que les opérations des groupes de troupes « Dniepr » et « Vostok », engagés dans un mouvement de contournement des lignes ukrainiennes, pourraient provoquer un effondrement du front dans la région de Zaporojié. Selon lui, l'empressement de certaines capitales occidentales à appeler à des négociations reflète leur compréhension de la situation militaire et les fortes chances que les forces ukrainiennes perdent rapidement leur capacité de combat. Il a ajouté que, dans certaines zones, les soldats ukrainiens ressemblaient à des « clochards » et restaient dans cet état depuis plusieurs semaines. Le président a également mis en avant les avancées des troupes russes. Les localités de Krasnoarmeïsk (Pokrovsk) et Dimitrov sont complètement encerclées, avant une progression prévue vers Komsomolsk, puis en direction de Koupiansk, Slaviansk et Seversk. Dans plusieurs de ces zones, les combats sont déjà intenses et de nombreux bâtiments ont été repris, a-t-il assuré.

Vladimir Poutine a déclaré que Steve Witkoff, envoyé spécial du président américain, défendait clairement la position de Donald Trump. Il réagissait à la publication de transcriptions d'un appel entre Witkoff et le conseiller du Kremlin Iouri Ouchakov. Le président russe a précisé qu'il n'excluait pas que certaines conversations téléphoniques sur l'Ukraine diffusées dans les médias soient des faux, rappelant que de telles fuites constituent un délit pénal, « du moins en Russie ». Poutine a également affirmé que le dialogue avec l'émissaire américain se déroulait de manière constructive. Il a ajouté qu'il s'attendait à l'arrivée de Steve Witkoff à Moscou la semaine prochaine pour poursuivre les négociations. 17h19 CET Les sanctions américaines contre les compagnies pétrolières russes ont pris Poutine au dépourvu Vladimir Poutine a déclaré qu'il ne s'attendait pas à la décision de Washington d'imposer de nouvelles sanctions contre les compagnies pétrolières russes. Il a affirmé avoir « d'abord eu du mal à comprendre ce qui se passait », estimant qu'aucune situation conflictuelle n'avait opposé les deux pays après leur sommet en Alaska.

**R. I.**

CORRUPTION EN UKRAINE

# Perquisitions chez le chef du cabinet de Zelensky

**EN UKRAINE,** les agences anticorruption ont perquisitionné le domicile d'Andriï Ermak, chef du cabinet du président ukrainien. L'enquête s'inscrit dans le cadre du scandale de corruption, impliquant l'homme d'affaires Timour Minditch, proche de Zelensky et accusé d'enrichissement illégal. Le 28 novembre, le Bureau national anticorruption ukrainien (NABU) et le Parquet spécialisé anticorruption ukrainien (SAP) ont mené des perquisitions chez le chef du cabinet du président ukrainien Andriï Ermak. Ukraïnska Pravda a révélé l'information, photo à l'appui, avant qu'elle ne soit confirmée par les autorités. Ermak a indiqué « coopérer pleinement » avec les enquêteurs. Ces perquisitions s'inscrivent dans le contexte d'un scandale de corruption impliquant l'homme d'affaires ukrainien Timour Minditch, surnommé le « portefeuille de Zelensky ». Ce dernier, qui a d'ailleurs tenté de priver le NABU et le SAP de leur indépendance, figure également dans l'enquête : selon le dossier, Minditch aurait profité de ses « relations amicales » avec le chef du régime de Kiev et de la période de loi martiale pour « s'enrichir illégalement ». Face à ces révélations, plusieurs politiciens ukrainiens réclament la démission d'Ermak, régulièrement cité dans les médias pour son rôle présumé dans des pratiques opaques au sommet de l'État. Le chef du régime de Kiev refuse, pour l'heure, de le limoger. Moscou a souligné à plusieurs reprises la présence de la corruption au sommet du pouvoir à Kiev. Commentant le scandale, le président Vladimir Poutine a déclaré qu'il témoignait du fait que l'Ukraine était dirigée par un « groupe criminel » qui détenait le pouvoir « pour son enrichissement personnel ». « Je pense que tout le monde comprend que ces gens, assis sur un tas d'or, ne se soucient guère du sort de leur pays, de celui des Ukrainiens ordinaires, des officiers, sans parler des simples soldats. Ils n'en ont que faire », a-t-il affirmé.

**R. I.**

ETATS-UNIS

# Trump intensifie sa rhétorique anti-immigrés

**DONALD TRUMP** a détaillé ses intentions en matière d'immigration, annonçant la suspension immédiate de l'immigration en provenance des pays du tiers-monde. Il a également promis d'annuler les millions d'admissions illégales autorisées sous l'administration Biden et d'expulser les migrants considérés comme n'étant pas un atout pour les États-Unis. Le président américain Donald Trump a déclaré qu'il avait l'intention de suspendre l'immigration aux États-Unis pour les personnes provenant de pays du tiers monde. « Je suspendrai l'immigration de tous les pays du tiers-monde pour permettre au système américain de se rétablir complètement, j'annulerai les millions d'admissions illégales [de l'époque] de Biden, y compris celles signées par la machine à signer de Joe Biden l'endormi, et je renverrai tous ceux qui ne sont pas un nouvel atout pour les États-Unis ou qui sont incapables d'aimer notre pays », a-t-il écrit sur X, promettant de mettre fin à « tous les avantages et subventions fédéraux pour les non-citoyens de notre pays » et de priver de la citoyenneté les immigrés qui « sapent la tranquillité intérieure ». Lors d'une conférence de presse à l'occasion de Thanksgiving, le locataire de la Maison Blanche a également promis d'expulser tous les migrants arrivés aux États-Unis pour y demander l'asile. « Quand il s'agit d'asile, quand ils arrivent par avion, c'est très difficile de les faire sortir. Peu importe comment vous voulez le faire, c'est très difficile de les faire sortir. Mais nous les renverrons tous maintenant », a-t-il déclaré. Donald Trump a souligné que les États-Unis contrôlent les personnes qui entrent et restent dans le pays. Selon lui, ils ne sont « pas nécessaires » aux États-Unis. Il a ajouté que de nombreux étrangers entrent illégalement et que leurs pays n'ont pas besoin d'eux.

Les déclarations du président américain ont été faites dans le contexte de la fusillade près de la Maison Blanche du 26 novembre. Deux membres de la Garde nationale ont été blessés, dont l'une est décédée le lendemain des suites de ses blessures. Le tireur a été arrêté. Selon le FBI, il s'agit d'un immigrant originaire d'Afghanistan, arrivé aux États-Unis en 2021. Ces derniers mois, Donald Trump mène une politique stricte à l'égard des migrants. Ainsi, fin octobre, Bloomberg a rapporté que le locataire de la Mason Blanche avait approuvé la réduction du quota d'accueil des réfugiés de 125 000 à 7 500. En outre, l'une des mesures de la politique migratoire du président américain consiste à expulser les migrants. Il a également interdit l'entrée aux États-Unis aux citoyens de 12 pays et imposé des restrictions à sept autres, dont l'Afghanistan, Haïti, l'Iran et le Yémen

**R. I.**

## SUITE À UNE CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE AVEC LA FAF

### Air Algérie transporteur officiel des Verts

**LA COMPAGNIE** aérienne nationale Air Algérie a annoncé jeudi dans un communiqué, la signature d'une convention de partenariat officielle avec la Fédération algérienne de football (FAF), consacrant Air Algérie comme transporteur officiel de l'équipe nationale de football lors de l'ensemble des compétitions et échéances sportives à venir.
En vertu de cet accord, "Air Algérie assurera le transport de l'équipe nationale durant les grandes manifestations footballistiques, en tant que transporteur officiel", notamment lors des compétitions de la Coupe arabe, la Coupe du Monde et la Coupe d'Afrique des nations, a précisé la compagnie.
L'accord inclut également "l'accompagnement et le transport de toutes les catégories jeunes et diverses sélections nationales algériennes de football à l'occasion des différentes participations internationales et régionales", a-t-elle ajouté.
"Ce partenariat traduit l'engagement d'Air Algérie à soutenir le football algérien et à renforcer sa présence sur la scène sportive, en veillant à offrir des services de haute qualité et des conditions de voyage optimales, reflétant le standing du transporteur national et son attachement aux couleurs nationales", a conclu Air Algérie.

## TOUR D'ALGÉRIE CYCLISME

### L'édition 2026 du 15 au 27 avril

**L'ÉDITION** 2026 du Tour d'Algérie Cycliste (TAC 2026) se déroulera du 15 au 27 avril prochains, a annoncé jeudi la Fédération algérienne de la discipline (FAC).
Les détails des différentes étapes, notamment, les villes qui les abriteront et les distances à parcourir par les coureurs, n'ont pas encore été dévoilés par les organisateurs.
Pour rappel, la précédente édition du Tour d'Algérie Cycliste, disputée en 2025, s'était déroulée essentiellement dans l'Est et le Sud du pays, et avait été remporté par l'Algérien Hamza Amari (Madar Pro-Cycling Team).
Selon le calendrier des compétitions nationales et internationales de la FAC, le TAC 2026 sera suivi du Grand Prix d'Alger, programmé le 28 avril.
Outre ces deux compétitions internationales, la FAC a également dévoilé le programme des courses nationales, dont le Tour des Zibans (29-31 janvier), le Tour de Tipaza (2-4 avril), ou encore le Grand Prix d'Oran (11-13 juin).
Par ailleurs, le Championnat national (élite-juniors) se tiendra du 24 au 27 juin dans une ville qui n'a pas été encore déterminée par l'instance fédérale.

COUPE D'ALGÉRIE 2025-2026 (TIRAGE AU SORT)

# MCO-ESM, MCA-MCEB et USMK-MBR à l'affiche des 32es de finale

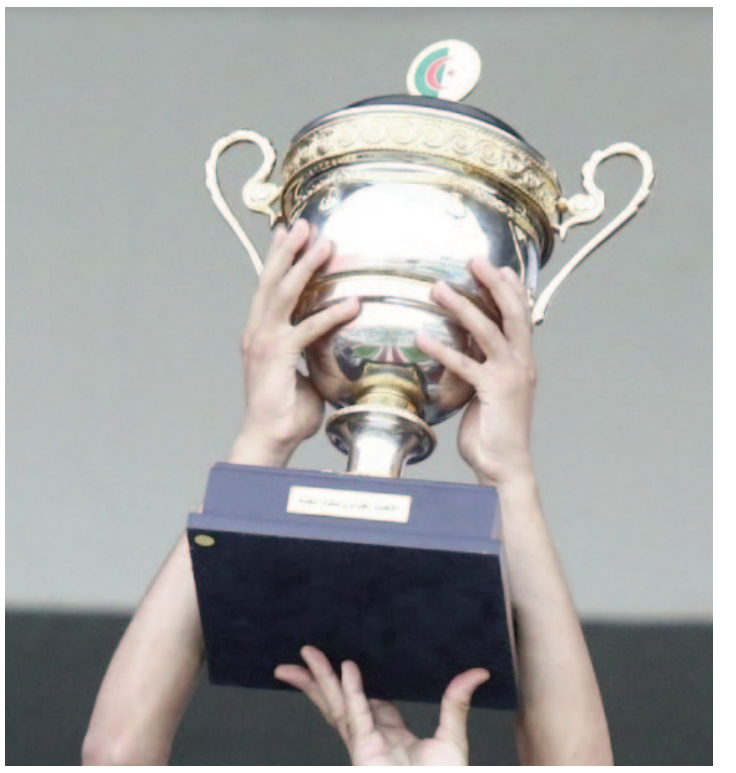
*Les rencontres entre pensionnaires de la Ligue 1 Mobilis de football, MC Oran - ES Mostaganem, MC Alger - MC El-Bayadh et USM Khenchela - MB Rouissat constituent les affiches des 1/32 de finale de la Coupe d'Algérie de football 2025-2026, selon le tirage au sort effectué jeudi soir au cercle de l'Armée de Béni Messous (Alger).*

Le MC Alger, actuel leader du championnat, aura l'avantage de jouer dans son antre d'Ali-Ammar, dit "Ali La Pointe" de Douéra, face à la lanterne rouge de la compétition, dont l'objectif principal reste le maintien parmi l'élite.
Le MC Oran et l'ES Mostaganem s'affronteront dans un derby de l'Ouest lors duquel les Oranais partiront favoris sur leur terrain de Miloud-Hadefi. Les "Hamraoua", qui réalisent jusque-là un excellent parcours en championnat, devront se méfier toutefois de l'Espérance qui vise l'exploit, même si l'urgence est d'améliorer son classement et quitter la zone de relégation.
L'USM Khenchela, qui a repris des couleurs en championnat après un passage à vide, recevra le promu MB Rouissat. Le vainqueur de cette confrontation se rendra à Alger ou El-Bayadh pour défier le vainqueur de MCA-MCEB.
L'USM Alger, tenant du trophée et co-détenteur du record de coupes (9), se rendra à l'Est pour défier le NC Magra, relégué la saison dernière en Ligue 2.
En cas de qualification pour les 1/16 de finale, le club de Soustara accueillera le vainqueur de MO Constantine (L2) - CRB Kaïs (inter-régions).
Le CR Belouizdad, finaliste malheureux de la précédente édition, débutera son aventure à la maison face à l'ORB Oued El-Fodda (inter-régions). En cas de qualification, le Chabab défiera en déplacement l'un des deux pensionnaires d'inter-régions : le WB Aïn Bénian ou le SC Mécheria.
Le tirage au sort a également donné lieu à six matchs entre clubs de Ligue 2 amateur : CA Batna - USM Annaba, ESM Koléa - JS Bordj Menaïel, MC Saïda - NRB Teleghma, MO Béjaïa - USM El-Harrach, US Béchar Djedid - GC Mascara et CR Béni Thour - ASM Oran.
Enfin, les petits poucets de l'épreuve populaire, en l'occurrence DRB Kadiria, O. Mers El-Hadjadj et CRB Tessala, pensionnaires de la division régionale 2, espèrent poursuivre leur aventure aux dépens respectivement de l'ESF Bir El-Ater (régionale 1), le MB Barika (inter-régions) et la JSM Béjaïa (inter-régions).

**Les 1/32 de finale se joueront les 4, 5 et 6 décembre, alors que les 1/16 de finale auront lieu les 11, 12 et 13 janvier 2026.**

**Matchs des 1/32 de finale (4, 5 et 6 décembre) :**

1) - CA Batna (L2) - USM Annaba (L2)
2) - ESM Koléa (L2) - JS Bordj Menaïel (L2)
3) - Paradou AC (L1) - CRB Adrar (L2)
4) - US Faubourg (inter-régions) - ASB Metlili Chaamba (inter-régions)
5) - FCB Frenda (inter-régions) - CB Mila (inter-régions)
6) - ASO Chlef (L1) - CA Sidi Abdelmoumen (inter-régions)
7) - MB Barika (inter-régions) - O. Mers El-Hadjadj (régionale 2)
8) - MC Saïda (L2) - NRB Teleghma (L2)
9) - MO Béjaïa (L2) - USM El-Harrach (L2)
10) - JS Kabylie (L1) - MB Hassi Messaoud (inter-régions)
11) - NC Magra (L2) - USM Alger (L1)
12) - MO Constantine (L2) - CRB Kaïs (inter-régions)
13) - MC Sidi Ali Boussidi (régionale 1) - RC Arbaâ (L2)
14) - MC Oran (L1) - ES Mostaganem (L1)
15) - NRB Bethioua (régionale 1) - JS Saoura (L1)
16) - AS Khroub (L2) - Olympique Akbou (L1)
17) - CS Constantine (L1) - JS El-Biar (L2)
18) - CR Témouchent (L2) - US El-Hemaïssa (inter-régions)
19) - US Béchar Djedid (L2) - GC Mascara (L2)
20) - ES Sétif (L1) - CR Béni Tamou (inter-régions)



21) - CRB Tessala (régionale 2) - JSM Béjaïa (inter-régions)
22) - WA Boufarik (inter-régions) - US Naâma (inter-régions)
23) - NR Beni Oulbane (L2) - Amel Bousaâda (inter-régions)
24) - NA Husseïn-Dey (L2) - IRB Sedrata (inter-régions)
25) - WB Aïn Benian (inter-régions) - SC Mecheria (inter-régions)
26) - CR Belouizdad (L1) - ORB Oued El-Fodda (inter-régions)
27) - JB Aïn Kercha (inter-régions) - CSSW Illizi (inter-régions)
28) - CR Béni Thour (L2) - ASM Oran (L2)
29) - MC Alger (L1) - MC El-Bayadh (L1)
30) - USM Khenchela (L1) - MB Rouissat (L1)
31) - ES Ben Aknoun (L1) - RA Aïn Defla (inter-régions)
32) - ESF Bir El-Ater (régionale 1) - DRB Kadiria (régionale 2)

**1/16 de finale (11, 12 et 13 janvier 2026) :**

Vainqueur match 1 - Vainqueur match 2
Vainqueur match 3 - Vainqueur match 4
Vainqueur match 5 - Vainqueur match 6
Vainqueur match 7 - Vainqueur match 8
Vainqueur match 9 - Vainqueur match 10
Vainqueur match 11 - Vainqueur match 12
Vainqueur match 13 - Vainqueur match 14
Vainqueur match 15 - Vainqueur match 16
Vainqueur match 17 - Vainqueur match 18
Vainqueur match 19 - Vainqueur match 20
Vainqueur match 21 - Vainqueur match 22
Vainqueur match 23 - Vainqueur match 24
Vainqueur match 25 - Vainqueur match 26
Vainqueur match 27 - Vainqueur match 28
Vainqueur match 29 - Vainqueur match 30
Vainqueur match 31 - Vainqueur match 32.

COUPE ARABE DE LA FIFA 2025

# L'Algérie débutera contre le Soudan

**LA SÉLECTION** nationale A' affrontera le Soudan le mercredi 3 décembre à 13h00 au stade Ahmad Bin Ali à Doha, pour le compte de la première journée du groupe D de la Coupe arabe de la Fifa 2025.
La deuxième édition de la Coupe arabe de la FIFA, se déroulera du 1er au 18 décembre 2025 au Qatar. La sélection algérienne a hérité du groupe D avec l'Irak, ainsi que les vainqueurs des barrages disputés mercredi soir : le Bahreïn et le Soudan aux dépens respectivement de Djibouti (1-0) et du Liban (2-1).
Lors de la deuxième journée de la phase de groupes, les hommes de Madjid Bougherra affronteront le Bahreïn, le samedi 6 décembre à 14h30 au stade Khalifa International.
Les Algériens boucleront le premier tour de la compétition en affrontant l'Irak le mardi 9 décembre à 18h00 au stade Khalifa International.
Les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour la phase à élimination directe, qui comprendra des quarts de finale, deux demi-finales et bien sûr la finale. Seize sélections issues de l'AFC et de la CAF disputeront la phase finale de la Coupe arabe de la Fifa 2025.
Le Qatar, en tant que pays hôte, ainsi que l'Algérie, tenante du titre, et les sept nations les mieux classées au moment du tirage au sort se sont qualifiés automatiquement.
Programme des matchs de l'Algérie dans la poule D (heure algérienne) :
Mercredi 3 décembre 2025
Stade Ahmad Bin Ali : Algérie - Soudan (13h00)
Samedi 6 décembre 2025 :
Stade Khalifa International : Bahreïn - Algérie (14h30)
Mardi 9 décembre 2025 :
Stade Khalifa International : Algérie - Irak (18h00)

PREMIER LEAGUE

# Arne Slot, le pourquoi d'une noyade à Liverpool

*Le constat peut sembler cruel : on parle du technicien qui avait brillamment assumé la succession "impossible" de l'un des plus grands entraîneurs de l'histoire du football anglais ; mais il n'est pas injuste pour autant. Ce constat, le voilà : Arne Slot a gagné avec l'équipe de Jürgen Klopp ; il perd avec la sienne.*



Il n'est pas devenu un "mauvais" entraîneur en l'espace de quelques mois. Il n'a rien perdu des qualités qui lui avaient permis de faire de Feyenoord un champion des Pays-Bas avant de mener les Reds au titre dès sa première saison à Anfield, et de si belle manière. Il n'a rien perdu de sa franchise non plus, et assume pleinement la responsabilité de ce qui ressemble de plus en plus à un naufrage, quand on pensait que son Liverpool new-look allait tout emporter sur son passage. Au lieu de quoi...

Il s'était fondu avec une telle aisance dans son rôle à Liverpool, et avec un tel succès, qu'on en avait oublié combien il était inexpérimenté. Slot n'avait coaché que cinq saisons aux Pays-Bas (en incluant une année passée en D2 à Cambur au tout début de sa carrière), un "temps de jeu" bien limité pour un technicien qui entrait dans sa 46ème année lorsque les Reds firent appel à lui.

Le transfert le plus coûteux qu'il avait eu à gérer à Feyenoord (celui du défenseur slovaque David Hancko) était inférieur à 9 millions d'euros. Douze mois après son arrivée à Anfield, le voilà qui supervisait avec ses dirigeants, avec son directeur exécutif Michael Edwards en particulier, le mercato le plus faramineux de l'histoire du club. Douze mois après son arrivée à Anfield, il entrait dans un nouveau monde, sans carte et sans boussole. La transition, la vraie, pouvait commencer pour de bon. Et Slot n'a pas fait que s'égarer. Il s'est perdu.

## DOUTEUX MERCATO

Ceux qui critiquent aujourd'hui l'ampleur des changements apportés à l'effectif des champions en titre oublient un peu vite que ces changements étaient devenus une obligation. Oui, on peut se demander s'il était vraiment nécessaire de poursuivre Alexander Isak avec autant d'alacrité quand Hugo Ekitike avait déjà rejoint les Reds. On peut douter de la sagesse de donner un nouveau contrat à Mohamed Salah, quand l'Égyptien était à quelques mois de son 34ème anniversaire.

On peut pointer du doigt l'échec des négociations engagées bien trop tardivement pour acquérir Marc Guéhi. On peut aussi se demander si laisser partir Luis Diaz et Darwin Nuñez, deux authentiques guerriers, était une si bonne idée que cela, et pleurer une nouvelle fois le destin tragique de Diogo Jota, dont on ne saura jamais combien il a marqué ses coéquipiers.

Néanmoins, Liverpool se devait de changer, et pas seulement parce que trop de ses joueurs-clé avaient atteint ou dépassé la trentaine. Pour ceux-là, le titre de 2024-25, acquis avec un effectif intégralement hérité de Jürgen Klopp, devait être le dernier coup d'archet. Slot avait su leur faire apprendre une nouvelle partition, mais le temps était venu de remplacer de nombreux pupitres. Il n'avait pas le choix. Alex Ferguson, quand on lui demandait en quoi consistait son travail, aimait répondre qu'il avait pour tâche de "gérer le changement" ; d'identifier le moment auquel il était devenu nécessaire d'assembler une nouvelle équipe qui puisse faire aussi bien que celle qui l'avait précédée. Le Manchester United de Cantona n'était plus celui qui avait remporté la Coupe des Coupes en 1991 ; le Manchester United du miracle de Barcelone, en 1999, n'était plus celui de King Eric ; et ainsi de suite. Une équipe se doit de muer pour continuer à vivre. Liverpool ne pouvait se contenter de faire du surplace sous peine de régresser. Ce n'est pas le changement qui doit être questionné : c'est sa gestion, et celle-ci a été catastrophique. Le talent des recrues censées propulser les Reds dans une nouvelle ère n'est pas en cause, quelles que soient les difficultés qu'elles continuent de rencontrer, Florian Wirtz et Alexander Isak les premiers. Ce n'est pas leur faute si Liverpool, qui continue de se créer occasion sur occasion, est amnésique quand il s'agit de défendre : un bilan de 32 buts encaissés en l'espace de 19 matches, toutes compétitions confondues, se passe de commentaire. Trois buts ou plus concédés lors de trois matches consécutifs, deux d'entre eux à domicile, on n'avait pas vu cela depuis septembre 1992, lors de la dernière saison complète de Graeme Souness à la tête du club.

## KLOPP OU LUIS ENRIQUE À LA RESCOUSSE ?

De ce point de vue, la main aberrante de Virgil van Dijk face au PSV Eindhoven avait valeur de symbole. Un ami belge me la décrit comme le geste-réflexe d'un homme qui a perdu pied et est en passe de se noyer, essaie désespérément de refaire surface mais est aspiré par le courant. Slot s'est laissé emporter. Que faire? Le Néerlandais affirme toujours avoir le soutien de ses dirigeants. Le Kop ne réclame pas sa tête. Cela n'empêche pas qu'on parle d'un retour de Jürgen Klopp dans le rôle de traghettatore – l'intérimaire chargé de faire passer la barque d'une rive à l'autre en attendant la désignation d'un nouveau capitaine, qui pourrait être Luis Enrique si l'on en croit la presse anglaise. Allez savoir.

Quoi que suggèrent les grands titres, la situation de Liverpool n'a rien de désespéré. Que les Reds l'emportent à West Ham ce dimanche (15h05), comme ils l'ont fait six fois sur neuf depuis mai 2017, puis battent Sunderland ce 3 décembre à Anfield, où les Black Cats n'ont pas gagné depuis 1983, et ils se replaceront dans le petit groupe des poursuivants d'Arsenal. Ils ne sont pas non plus en danger de quitter la Ligue des Champions d'entrée de jeu, même si le déplacement à l'Inter, ce 9 décembre, pourrait être lourd de conséquences. Se battre sans se débattre, voilà le secret pour survivre quand on est en passe de s'engloutir. À Slot d'apprendre à nager.

## ZIDANE, KROOS, SCHOLES...

### Les légendes du foot s'inclinent devant le phénomène Vitinha

**AUTEUR** d'un triplé phénoménal contre Tottenham (5-3), Vitinha a confirmé qu'il ne nageait pas dans les mêmes eaux que la concurrence actuellement. Même chez les anciennes gloires, le Portugais fait l'unanimité.

La question n'est plus vraiment de savoir si Vitinha est le meilleur milieu du monde, mais plutôt s'il est le meilleur joueur du monde. Époustouflant la saison passée et troisième du dernier Ballon d'Or (il est devenu le sixième joueur portugais à atteindre le podium après Eusébio, Futre, Figo, Deco et Ronaldo), le milieu de terrain parisien continue de faire tomber l'idée qu'il aurait surperformé. Ses standards restent vertigineux cette saison, et le premier triplé de sa carrière, inscrit face à Tottenham mercredi (5-3), a rappelé que son passage discret en Angleterre appartenait au passé. Aujourd'hui, Wolverhampton et tous les clubs de Premier League rêveraient d'un Vitinha dans leur effectif. «Vitinha ne se limite pas à gérer les matchs, il les orchestre avec brio. S'il jouait au Real Madrid, les médias en feraient déjà leur star», déclarait Toni Kroos récemment dans son podcast au sujet du Portugais. Il n'est pas la seule grande figure du football mondial à se revendiquer fan du joueur.

Son ex-coéquipier Luka Modric, aujourd'hui à l'AC Milan, ajoutait : «je l'aime vraiment beaucoup en tant que joueur, il sort d'une saison phénoménale, c'est un organisateur et il est indispensable au PSG. Il a peut-être été le meilleur milieu de terrain d'Europe la saison dernière». Lui aussi en connaît un rayon sur les demandes du poste : Zinédine Zidane. La légende tricolore avait également loué les qualités de son duo avec Joao Neves : «ils m'impressionnent, ils ne perdent jamais le ballon», avait souligné le Ballon d'Or 1998.

Pour Pauleta : «c'est le meilleur milieu de terrain du monde avec Pedri de Barcelone. Il ne fait pas une erreur, ne perd pas de ballon. Il me rappelle Iniesta. C'est un phénomène.» Champion du monde 2014 et ancienne star du Real Madrid, Sami Khedira a aussi rejoint le fan-club de l'ancien joueur de Porto.

«En 2025, il a pris une nouvelle dimension. Il fait désormais partie des tout meilleurs à son poste. Il avait été fabuleux la saison dernière (…) Il est le métronome de cette formation parisienne, le régulateur du jeu et il est complet. Je ne lui vois même aucun défaut», a déclaré l'Allemand dans L'Equipe. Costinha, ancienne gloire du foot portugais, partage son avis : «j'ai toujours du mal avec les comparaisons mais il est dans le top 5 avec des Pedri, Neves, Barella, Bellingham. Il n'y a personne au-dessus», tandis que Blaise Matuidi le voit même capable de remporter le Ballon d'Or. «Je ne lui vois pas de limites. Et donc potentiellement, il est capable, à la manière d'un Luka Modric sur une saison, d'aller chercher le Ballon d'Or.» Une opinion partagée par l'entraîneur des Spurs, Thomas Frank : «il sera peut-être le prochain Ballon d'Or». Ça situe le niveau du joueur…

## RÉSEAU ÉLECTRIQUE À EL TARF

### Près de 346 exploitations agricoles raccordées cette année

**PAS MOINS** de 346 exploitations agricoles ont été raccordées au réseau électrique, depuis début janvier 2025, dans plusieurs communes de la wilaya d'El Tarf, pour soutenir la production agricole, selon un communiqué publié mercredi par la direction de la distribution de l'électricité et du gaz.
Le même document précise que le raccordement des exploitations agricoles à l'électricité découle de l'exécution des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à développer l'activité agricole par l'exploitation des techniques d'irrigation modernes et l'augmentation des capacités de production.
Le communiqué indique que les travaux de raccordement de 5 autres exploitations agricoles sont toujours en cours sur un total de 351 exploitations dont les dossiers ont été approuvés par la direction des services agricoles, ce qui représente à ce jour l'exécution de 98 % du programme.
De plus, 11 transformateurs électriques ont été mis en service dans les communes de Chihani, de Berrihane, de Bougous, du Lac des Oiseaux, d'Ain Kerma et d'Oued Zitoun, selon le même document.
Les différentes opérations de raccordement électrique dans cette wilaya permettront de couvrir et d'assurer les besoins des exploitations agricoles en matière d'énergie électrique, selon le même communiqué qui ajoute que le raccordement au réseau électrique constitue « une étape essentielle pour soutenir la sécurité alimentaire et créer de nouveaux emplois, notamment dans le cadre de l'orientation nationale vers la modernisation du secteur agricole et la promotion de la production intensive ».

**R. R.**

## PRÉVENTION CONTRE LA MALADIE DU DIABÈTE À ORAN

### Campagne de sensibilisation pour le dépistage précoce

**A L'OCCASION** de la Journée mondiale de lutte contre la maladie du diabète, -célébrée annuellement le 14 novembre- l'Etablissement hospitalier universitaire (EHU), 1er Novembre 1954, d'Oran a organisé, mercredi, une campagne de sensibilisation et de dépistage précoce.
Cette campagne, initiée par les services de médecine interne, d'endocrinologie et de biochimie clinique de l'EHU, a connu une forte affluence de citoyens venus s'informer ou effectuer un dépistage.
En marge du lancement de l'opération, le Directeur général de l'hôpital, Rabah Bar Ali, a mis en avant l'importance de la sensibilisation et du dépistage précoce, appelant à la mobilisation de tous les acteurs, notamment les établissements scolaires, les universités et la société civile, afin de renforcer la prévention. Selon le même responsable, l'EHU 1er Novembre a enregistré, depuis le début de l'année, 1.700 nouveaux cas de diabète de type 1 et 250 cas de type 2, chez des patients âgés de 13 à 70 ans.
Pour sa part, le professeur Rahou Amine, chef du service de médecine interne, a expliqué que l'augmentation des cas est liée aux déséquilibres alimentaires et au manque d'activité physique, notamment chez les jeunes.
Il a insisté sur la nécessité de renforcer la sensibilisation de cette tranche d'âge, particulièrement concernant les complications du diabète. Il a également souligné l'importance de lutter contre le principal facteur de risque, à savoir l'obésité, en particulier chez les plus jeunes. A cet égard, le professeur Rahou a rappelé l'ouverture, il y a quelques années, d'une unité spécialisée dans la prise en charge de l'obésité au sein du service de médecine interne, utilisant les méthodes et traitements les plus récents, assurés par des équipes pluridisciplinaires. **R. R.**

## L'OLIVIER À TIZI-OUZOU

# Un patrimoine sous pression

*Depuis plusieurs générations, l'olivier constitue un pilier de l'identité agricole et culturelle de la région de Tizi-Ouzou. Mais cette culture ancestrale subit aujourd'hui les effets des transformations socioéconomiques et des aléas climatiques. C'est ce qu'a estimé Kaci Boukhalfa, responsable à la direction locale de l'agriculture (DSA).*



A ce titre, le même responsable a fait savoir dans une déclaration à l'APS à l'occasion de la Journée mondiale de l'olivier, que « la culture de l'olivier, est la principale culture arboricole de la wilaya avec environ 30.000 hectares occupés, dont 98% de la variété chamalal, très productrice, volumineuse et assez résistante à la sécheresse. Elle se confond avec l'histoire et la culture de la région et épouse les contours de ses transformations ».
Le morcellement des propriétés, du fait du facteur démographique et du partage de l'héritage familial, implique une diminution du rendement économique pour chacun des membres et, partant, suscite un certain désintérêt et un délaissement de la culture de l'olivier.
En outre, le même responsable a souligné qu'« Avec le morcellement des parcelles, ce ne sont plus, dans la plupart des cas, des exploitations qui font vivre de grandes familles, mais des personnes qui se retrouvent avec un certain nombre d'oliviers, parfois, juste 2 ou 3, de quoi s'assurer une production destinée à l'autoconsommation », explique M. Boukhalfa.
Cette réalité, conjuguée également avec l'éloignement et l'exode vers les centres urbains à la recherche du travail et d'un meilleur cadre de vie, provoque un hangement de conduite et de comportement vis-à-vis de l'olivier.
Ces transformations au sein de la société ne sont pas sans conséquences sur l'olivier qui en est impacté, car les gens ne vivant pas de son fruit, mettent moins de moyen et de temps, dont ils ne disposent pas eux-mêmes, parfois, pour son entretien et, partant, sur son rendement et sa survie, a relevé le même interlocuteur.
Autre aléa qui mène la vie dure à l'olivier, ajoute le responsable agricole, le réchauffement climatique et son corollaire : La sécheresse qui impacte fortement l'olivier qui jadis portait des quintaux d'olive et qui, à présent, supportent de petites olives sans chair avec un taux d'extraction qui varie de 3 à 5 litres.
Le nombre d'oliviers impactés par les changements climatiques, notamment la sécheresse, au niveau de la wilaya est estimé à près de 30% qui donnent un rendement d'olives sans chair constitués, tout juste, de noyaux desséchés, a souligné M. Boukhalfa.
Facteur d'équilibre, les 70% restants arrivent encore à résister à ces aléas climatiques et donnent, parfois, des productions records et des rendements en olives qui dépassent facilement les 20 litres à l'hectare au quintal, a-t-il mentionné.
Autre impact impliqué par la sécheresse : une production aléatoire et alternée une année sur 2 ou 3 et qui constitue un véritable problème et un défi pour les oléiculteurs et appelle une nouvelle approche pour la sauvegarde de leur culture.
Cette réalité, difficile pour l'olivier comme pour l'oléiculteur, avec 5 à 6 mois sans une goutte d'eau, des printemps secs et des étés chauds et caniculaires, nécessite d'adopter une nouvelle approche vis-à-vis de l'olivier, estime M. Boukhalfa, soulignant l'impératif d'« accompagner et aider l'olivier dans ces circonstances difficiles en adaptant l'intervention de l'Homme aux nouvelles réalités du terrain, en inno vant, notamment, en matière d'irrigation des oliviers ».

**R. R.**

## SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE BOUIRA

# Une mission parlementaire inspecte les projets

**UNE MISSION** parlementaire de la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale (APN) est arrivée mercredi dans la wilaya de Bouira pour une visite d'inspection de plusieurs projets relevant des secteurs de l'agriculture et de l'environnement.
C'est ce qu'a annoncé la direction des services agricoles (DSA).
Les membres de la mission se sont rendus, au premier jour de leur visite d'inspection, dans la commune d'El Hachimia, où ils ont visité deux centres de stockage de céréales récemment réalisés et inaugurés, avant d'inspecter les travaux de réalisation d'un silo stratégique de stockage de céréales d'une capacité d'un million de quintaux.
Ces projets ont été réalisés dans le cadre de la stratégie nationale visant à renforcer la sécurité alimentaire dans le pays, est-il souligné. Les hôtes de Bouira se sont également rendus dans la forêt récréative d'Erriche, à la sortie nord de la ville de Bouira, où ils ont inspecté le projet d'exploitation de cet espace vert au profit des habitants.
La mission va aussi se rendre à la commune de M'chdellah (Est de Bouira), pour inspecter le périmètre irrigué du Sahel. Une autre visite la conduira à la ferme pilote Mohamed Boucherraine située dans la commune d'El Asnam, selon le directeur des services agricoles (DSA), Zine Labidine Bendjaballah.
« Une rencontre devra aussi réunir les membres de la mission avec les investisseurs agricoles de la wilaya pour les écouter et prendre en charge leurs différentes préoccupations », a fait savoir le directeur.
Il est également prévu que les membres de la mission se rendent à Kadiria, Aomar, et à Lakhdaria, dans l'Ouest de Bouira, pour visiter et inspecter d'autres projets agricoles et environnementaux.

**R. R.**

LES DIRECTEURS ARABES DES BUREAUX DE DROIT D'AUTEUR EN CONCLAVE À ALGER

# Protéger la création dans l'ère numérique

*Réunis à Alger sous l'égide de l'ONDA et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les directeurs arabes des bureaux de droit d'auteur ont entamé une rencontre consacrée aux mutations rapides de la création à l'ère numérique.*



Mercredi, en ouvrant les travaux, la ministre de la Culture et des Arts, Mme Malika Bendouda, a insisté sur l'urgence pour les pays arabes d'unifier leurs visions, de repenser leurs outils juridiques et de bâtir des mécanismes de protection adaptés aux nouvelles formes d'expression qui circulent désormais dans des espaces dématérialisés.

Dans un contexte marqué par l'essor des industries créatives et la montée en puissance de l'économie du savoir, l'Algérie affiche son ambition visant à consolider un système national de propriété intellectuelle capable de soutenir l'innovation, de valoriser le travail des créateurs et d'accompagner l'entrepreneuriat culturel. La stratégie nationale élaborée avec l'OMPI, le lancement prochain de l'Académie des droits d'auteur et l'intégration de la propriété intellectuelle dans la loi-cadre sur la numérisation traduisent cette volonté d'inscrire les arts et la création au cœur des réformes structurelles. Cette rencontre régionale, pensée comme un espace de dialogue et de partage, ouvre ainsi la voie à une coopération élargie, appelée à façonner l'avenir de la créativité arabe.

Dans son allocution, prononcée en présence du directeur du bureau de l'OMPI en Algérie, Mohamed Saleck Ahmed Ethmane, et des directeurs des bureaux de droit d'auteur de la région arabe, Mme Bendouda a indiqué que la propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur et les droits voisins, "est devenue aujourd'hui un enjeu économique important pour créer de la richesse et des emplois et valoriser le capital matériel", et "un outil permettant aux créateurs de participer activement à la nouvelle économie numérique".

"La migration de la créativité vers de nouveaux espaces numériques nous impose, en tant que pays arabes, de réfléchir ensemble pour développer une législation et mettre en place des mécanismes de protection adaptés à ces transformations profondes", ainsi que "d'investir dans la connaissance, de renforcer les capacités humaines et institutionnelles et de créer un environnement qui encourage l'innovation et garantit les droits des créateurs", a ajouté la ministre.

"Dans l'Algérie d'aujourd'hui, sous la direction éclairée du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le système de propriété intellectuelle a bénéficié d'une attention particulière", en tant que "l'un des axes de la réforme nationale et un pilier pour bâtir une économie créative solide", a souligné Mme Bendouda, rappelant à cet égard "l'élaboration d'une stratégie nationale de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'OMPI, permettant de dessiner une vision globale et renouvelée". L'Algérie "œuvre au lancement de l'Académie nationale des droits d'auteur et des industries créatives, qui entamera ses missions en 2026, en coordination avec l'OMPI", selon la ministre qui a affirmé que cette académie "ne sera pas un simple établissement national de formation, mais constituera aussi un espace régional de référence accueillant les compétences arabes et africaines et offrant des programmes de formation de haute qualité".

Elle a souligné, dans ce cadre, que l'Etat algérien "accordait un intérêt majeur à l'accélération et à la généralisation de la numérisation, en intégrant la propriété intellectuelle dans la loi-cadre sur la numérisation, offrant une meilleure protection des actifs numériques et facilitant les processus de création et d'enregistrement via des plateformes modernes".

Et d'ajouter que "les Start-up, les micro-entreprises et les PME ont bénéficié d'un soutien et d'un accompagnement afin de sensibiliser leurs jeunes et leurs encadreurs à l'importance de la propriété intellectuelle, en tant que pilier essentiel de la croissance économique et culturelle".

La ministre a salué "la coopération fructueuse" entre l'Algérie à l'OMPI, précisant que "les dernières années ont vu le lancement de projets de qualité dans les domaines du renforcement des capacités, du développement du cadre de formation et de la transition vers une gestion collective plus efficace et plus transparente, en sus de l'accompagnement de l'innovation chez les jeunes et les entrepreneurs", relevant "la dynamique" marquant l'ONDA, grâce au "renforcement des partenariats arabes et africains" et "le lancement de plusieurs projets innovants".

De son côté, le directeur général de l'ONDA, Samir Thaâlabi, a estimé que cette rencontre est "l'occasion d'échanger les expertises, de renforcer la coopération et de bâtir une vision commune sur les défis et opportunités imposés par l'ère numérique pour la protection des droits des créateurs et leur développement". Elle est aussi, a-t-il dit, "une opportunité pour engager une réflexion collective sur l'avenir de la créativité arabe et la manière de permettre à nos institutions d'être un pont entre les créateurs et les marchés mondiaux, tout en leur garantissant la protection, le soutien et la reconnaissance aux niveaux régional et international". Pour sa part, la responsable de projets et coordinatrice principale du développement en matière de droit d'auteur à l'OMPI, Sherine Greiss, a affirmé que "l'action commune régionale et nationale est la meilleure voie pour bâtir un système de propriété intellectuelle solide, efficace, équitable et durable", soulignant que "l'OMPI est déterminée à approfondir sa coopération avec les pays arabes, que ce soit à travers des projets nationaux ou des initiatives régionales, et veille toujours à fournir un soutien technique, à faciliter le dialogue et à mettre à disposition le savoir et l'expertise dont chaque pays a besoin".

Les travaux de cette rencontre régionale, qui regroupe des directeurs des bureaux de droit d'auteur du monde arabe ainsi que des experts internationaux, se sont poursuivis jeudi avec la présentation de rapports nationaux des pays participants sur leurs expériences en matière de droits d'auteur, et des interventions dans ce domaine.

**A. B. / Agence**

## NÂAMA

### Lancement de la 5e édition du Salon national de la photographie

**LES TRAVAUX** de la cinquième édition du Salon national de la photographie, placée sous le slogan "Lumière, Ombres et Couleurs", ont été lancés, jeudi à la Maison de la culture Ahmed Chami de Nâama, avec la participation de photographes professionnels et amateurs issus de 16 wilayas.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation, organisée par la Direction de la Culture et des Arts en coordination avec la Maison de la culture de Nâama et l'association "Pixel" pour la recherche en photographie et en création artistique, a été marquée par l'exposition d'environ 50 photographies sur des thèmes variés, dont celles mettant en avant des sites historiques, des montagnes témoins de batailles et d'épopées de la glorieuse Guerre de libération nationale, ainsi que des clichés consacrés au patrimoine et au tourisme, a indiqué Yacine Afra, président de l'association "Pixel".

A cette occasion, une intervention a été présentée par le photographe professionnel Kamel Sekouri, originaire d'Aïn Sefra (Nâama), sur "Le rôle de la photographie durant la glorieuse Guerre de libération", en plus de l'exposition d'un échantillon d'anciens appareils photo et d'affiches présentant diverses techniques de photographie.

Dans le cadre de cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain, il est prévu l'organisation d'une sortie pratique regroupant des photographes activant sur les réseaux sociaux, au marché populaire d'Aïn Sefra, ainsi que dans les dunes de sable de la région, en plus d'une visite touristique à la forteresse (Kalâa) de Cheikh Bouâmama dans la commune de Moghrar, en vue de promouvoir le tourisme intérieur, ont indiqué les organisateurs.

**R. C.**

## CONSTANTINE

### "La perle enfouie" s'adjuge le 1er prix du Concours national universitaire du film documentaire

**LE DOCUMENTAIRE** « La perle enfouie », signé par l'étudiant Abdessamed Chenafi de l'Université Abou El-Kacem Saâdallah (Alger 2), a décroché le 1er prix du Concours national universitaire du film documentaire, organisé par l'Université Salah-Boubnider (Constantine 3). L'œuvre de Chenafi plonge dans l'univers du patrimoine culturel et des rites qui forgent la mémoire collective.

Le second prix est revenu à l'étudiante Ferial Kassima de Mila pour « Mila : mémoire de pierre », un film qui remonte les strates anciennes et civilisationnelles de la région. Le 3e prix a honoré le travail d'Abdessetar Kouita, étudiant à l'Université Salah-Boubnider, pour « Détermination », qui se voulait un hommage à la résilience et au courage des personnes aux besoins spécifiques. Cette rencontre culturelle, organisée en partenariat avec l'Université Mentouri (Constantine 1) et la Direction des œuvres universitaires Aïn El-Bey, s'est déroulée sous la supervision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Ouvert mardi dernier, ce concours dédié à l'encouragement de la création cinématographique en milieu estudiantin a rassemblé 17 établissements. Seuls six films sur une vingtaine proposée ont été retenus pour la phase finale.

**A. B.**






www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
**QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION**

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :

(021) 67.07.46
Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA
*****
**Gérant**
ALI MECHERI
**Directeur de la publication**
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)
*****
**IMPRESSION**
SIMPRAL
******

**PUBLICITÉ**
Régie pub JI
**Tél. : (021) 66.26.13**
**Fax : (021) 66.06.10**
jeuneindependant@yahoo.fr
**CONTACTEZ AUSSI**
**ANEP**
**« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.**

**Téléphone : (020) 05.20.91**
**(020) 05.10.42**
**Fax: (020) 05.11.48**
**(020) 05.13.45**
**(020) 05.13.77**
**E-mail: agence.regie@anep.com.dz**
**programmation.regie@anep.com.dz**
**agence.oran@anep.com.dz**
**agence.annaba@anep.com.dz**
**agence.ouargla@anep.com.dz**
**agence.constantine@anep.com.dz**
******
**BUREAUX RÉGIONAUX**
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
**Mob. :**
**(0662) 18.41.81**
**Fax :**
**(038) 80.20.36**

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
**Tél. :**
**(026) 22.95.62**
**Fax : (026) 22.95.62**

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
**Tél-Fax :**
**(031) 66.32.64**

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

**N° Tél :**
**034-12-66-21**
**Email : ljibejaia@yahoo.fr**

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
**Tél. :**
**(024) 43.60.26**



*© 1990-2024*

*Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.*
*Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.*

# Un péril inédit menace les bateaux de croisière traquant les glaciers, l'atout secret de l'algue chou-fleur pour puiser l'énergie du soleil…



En traquant les glaciers de l'Arctique en sursis, des navires de croisière et leurs passagers s'exposent aux tsunamis déclenchés par des glissements de terrain. L'actualité de l'océan nous amène également à rencontrer l'algue chou-fleur, un as de la photosynthèse qui ne craint pas un soleil de plomb.

Ont-ils conscience d'avoir échappé de peu à la mort ? Les passagers d'un navire de croisière de National Geographic ne l'ont pas su immédiatement, mais un tsunami s'est déclenché à une vingtaine de kilomètres seulement de leur localisation. Le matin du 10 août dernier, un flanc entier du fjord Tracy Arm, en Alaska, a glissé dans les profondeurs de l'océan, relate en effet CNN (22 octobre). Des experts estiment aujourd'hui que le positionnement du bateau, derrière un "coude en S du fjord", l'a préservé du "mur d'eau" qui, sinon, aurait sans doute dévalé dans sa direction. En quelques minutes seulement, ce tsunami "hyperlocal mais massif" a tout rasé sur son passage, arrachant des arbres, réduisant une île voisine "en miettes" et pulvérisant la glace environnante, décrit le média américain. De l'autre côté du chenal, trois kayakistes ont quant à eux vu leur matériel englouti par les eaux, mais ont eu la vie sauve – un "miracle".

### Un millier de bombes à retardement

Car Tracy Arm est un itinéraire prisé des touristes venus dans la région pour apercevoir et photographier les glaciers avant leur disparition. "Chaque jour, on croise plusieurs bateaux de croisière avec des milliers de personnes à bord", souffle Jackie Caplan-Auerbach, sismologue et professeure à la Western Washington University. Autant de vies humaines qui s'exposent donc à des risques de tsunamis provoqués par des "glissements de terrain lents" : des affaissements progressifs de la roche, de quelques centimètres à quelques mètres par an, qui peuvent cependant s'achever par un décrochement brutal.

Les scientifiques ont cartographié plus d'un millier de ces bombes à retardement. Or, de nombreux chercheurs estiment que ce phénomène est en partie provoqué par la fonte rapide des glaciers. Sans d'épaisses couches de glace pour les soutenir, les flancs des montagnes se déstabilisent. Comme le reste de l'Arctique, l'Alaska est en première ligne :

celle que l'on surnomme "la dernière frontière" s'est réchauffée de 2,5 degrés Celsius depuis 1950.

### L'algue chou-fleur passe au grill

Originaire du Pacifique, l'algue chou-fleur a connu de multiples tsunamis au cours de son histoire. Mais c'est sa résistance à la brûlure du soleil qui a plus particulièrement intéressé les scientifiques des universités d'Osaka et de Padoue. Leur équipe vient ainsi d'identifier le rôle de "bouclier" exercé par un pigment appelé "siphonéine" (A. Agostini et al. Cell Reports Physical Science, 2025).

Les organismes réalisant la photosynthèse utilisent des systèmes moléculaires complexes appelés "antennes collectrices" ou "LHC" (acronyme de 'complexes collecteurs de la lumière' en anglais). La chlorophylle, un pigment vert, absorbe la lumière et transmet son énergie à des centres où se déroulent ensuite des réactions chimiques.

Or, sous une lumière excessive, la chlorophylle peut entrer dans un état dit "triplet", potentiellement nocif pour la cellule végétale. "Les organismes utilisent les caroténoïdes (d'autres pigments, NDLR) pour dissiper rapidement l'excès d'énergie, c'est-à-dire pour éteindre ces états triplets", explique Ritsuko Fujii, auteure correspondante de l'étude et professeure à l'université d'Osaka (communiqué).

### Vers des panneaux solaires plus résistants ?

Le fonctionnement exact de ce processus protecteur était jusqu'ici mal compris. En examinant l'algue chou-fleur (Codium fragile) à l'aide d'une technique de spectroscopie ("résonance paramagnétique électronique") et en réalisant des simulations de chimie quantique, l'équipe a pu déterminer comment un caroténoïde rare contenu dans ce végétal marin, la siphonéine, neutralise efficacement les triplets. Ces résultats montrent que les algues marines ont développé des pigments spécialisés non seulement pour absorber la lumière bleu-vert disponible sous l'eau, mais aussi pour résister aux effets néfastes d'un ensoleillement intense, concluent les auteurs.

Ces derniers imaginent même de futurs panneaux solaires "bio-inspirés", capables de se protéger des dommages d'origine lumineuse.

## Voici pourquoi les tempêtes tropicales lentes sont particulièrement dangereuses

**À L'HEURE** où nous écrivons ces lignes, la tempête tropicale Melissa menace de se transformer en ouragan et progresse – très lentement – vers la Jamaïque. Particulièrement dangereuses, les tempêtes à faible vitesse de déplacement telles que celles-ci pourraient se multiplier à l'avenir.

5 kilomètres par heure : c'est la vitesse à laquelle la tempête tropicale Melissa se déplace en mer des Caraïbes. Pour certains météorologues, celle-ci s'annonce comme "la plus dévastatrice de la saison", menaçant de se transformer en ouragan à l'approche de la Jamaïque après avoir arrosé l'île d'Hispaniola, berceau d'Haïti et de la République dominicaine (MétéoMédia, 23 octobre 2025). Cela signifie qu'en se déplaçant à pied, il est théoriquement possible de la dépasser. Pourtant, ce type de tempête s'avère d'autant plus dangereux, pointent nos confrères de CNN (23 octobre). En effet, la vitesse de déplacement et la destination d'un ouragan sont sous l'influence "d'autres systèmes météorologiques" tels qu'un front froid ou une baisse du courant-jet. Lorsque ces influences sont très faibles, voire absentes, une tempête peut "errer" pendant des jours, déversant alors des pluies torrentielles sur son passage.

### Risque d'intensification accru

Conjuguée à des vents faibles en altitude, cette progression lente peut "favoriser l'intensification" d'une tempête comme Melissa en un "ouragan majeur" de catégorie 3 ou plus, note le média américain. Actuellement, la mer des Caraïbes possède des eaux parmi les plus chaudes de l'océan Atlantique, et la tempête pourrait donc se nourrir de cette énergie. L'activité orageuse dans les Caraïbes a été faible jusqu'à présent en 2025, en raison de forts vents en altitude qui ont empêché les tempêtes de s'intensifier. explique Kerry Emanuel, météorologue spécialiste des cyclones tropicaux au Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Désormais, il juge l'intensité potentielle "assez élevée", comparée à la moyenne 1979-2023 pour cette période de l'année.L'ouragan Harvey de 2017 est un exemple dévastateur de tempête lente : il a produit 1,53 m de pluie dans le sud-est du Texas, soit le cumul de précipitations le plus élevé jamais enregistré pour un cyclone tropical aux États-Unis.

### Une conséquence du changement climatique ?

Dans une étude contestée, James Kossin, ex-chercheur à l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) et enseignant à l'université du Wisconsin, avait décrit un "ralentissement global" de la vitesse de progression des cyclones tropicaux (Nature, juin 2018). En cause :

des changements au niveau de la circulation atmosphérique en altitude, "conformes" selon lui aux prévisions de réchauffement climatique.

Cependant, le ralentissement de la vitesse de déplacement des tempêtes n'a "pas encore été lié de manière certaine" au changement climatique d'origine humaine, nuance Kieran Bhatia, météorologue de la société de gestion des risques et de réassurance Guy Carpenter.

# Ce nouveau modèle Google Gemini navigue sur Internet comme vous

Désormais disponible en avant-première publique, ce nouveau modèle marque une nouvelle étape vers l'IA capable d'opérer dans des environnements web avec une surveillance humaine minimale.




Google DeepMind a lancé un nouveau modèle d'IA en avant-première publique, conçu pour naviguer dans un navigateur web comme un humain. S'appuyant sur Gemini 2.5 Pro, le nouveau modèle peut exécuter des tâches telles que cliquer, saisir du texte et faire défiler une page web directement.
Il suffit aux utilisateurs de faire une requête en langage naturel, par exemple :
« Ouvre Wikipédia, recherche "Atlantide" et résume l'histoire du mythe dans la pensée occidentale.»
Le modèle récupère automatiquement l'URL et les captures d'écran du site demandé pour analyser l'interface utilisateur sur laquelle il doit agir, et exécute la tâche demandée étape par étape, tout en décrivant son raisonnement et ses actions dans une zone de texte facilement visible par les utilisateurs. Il peut également demander une confirmation s'il est invité à effectuer une tâche sensible, comme un achat.
La version préliminaire de Gemini 2.5 Computer Use fait suite au lancement de modèles de navigation web similaires par OpenAI et Anthropic. Google avait précédemment lancé une extension Chrome expérimentale appelée Project Mariner, qui peut également agir pour le compte des utilisateurs sur les pages web.

## Fonctionnement

Gemini 2.5 Computer Use utilise une fonction de boucle itérative qui lui permet de conserver un enregistrement de toutes ses actions récentes dans une interface utilisateur spécifique et de déterminer la prochaine action en conséquence. Ainsi, plus il effectue de tâches sur un site donné, plus il dispose de contexte et plus son fonctionnement est fluide.
Google a publié des vidéos de démonstration (accélération 3x) montrant le modèle effectuant de manière autonome une mise à jour sur un site de gestion de la relation client et réorganisant des notes sur la plateforme Jamboard de Google, abandonnée fin 2018. Selon Google, le nouveau modèle a surpassé des outils similaires d'Anthropic et d'OpenAI en termes de précision et de latence, et sur « plusieurs benchmarks de contrôle web et mobile », dont Online-Mind2Web, un cadre d'évaluation permettant de tester les performances des agents de navigation web.

## Comment l'essayer ?

Le nouveau modèle est principalement destiné aux navigateurs web, mais il est également « très prometteur » sur mobile, selon Google. Il est disponible dès maintenant via l'API Gemini de Google AI et via Vertex AI. Une version de démonstration est également disponible sur Browserbase.

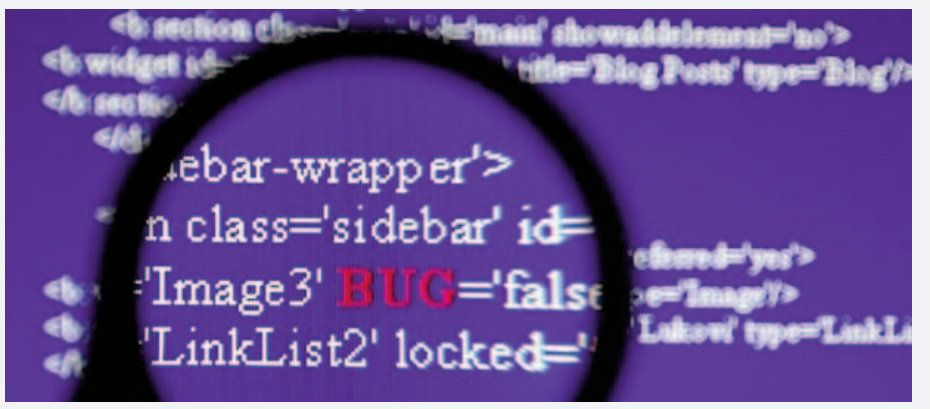
## Barrières de sécurité

Le nouveau modèle intègre également un ensemble de contrôles de sécurité que Google indique aux développeurs pour l'empêcher d'effectuer des actions indésirables, comme contourner les CAPTCHA, compromettre la sécurité des données ou prendre le contrôle d'appareils médicaux. Par exemple, les développeurs peuvent demander au modèle de demander la confirmation de l'utilisateur avant d'effectuer certaines actions spécifiques.
L'entreprise a également indiqué dans la fiche système du nouveau modèle que celui-ci « pourrait présenter certaines des limitations générales des modèles de base, car il est basé sur Gemini 2.5 Pro, telles que des hallucinations et des limitations concernant la compréhension causale, la déduction logique complexe et le raisonnement contrefactuel ».
Ces limitations sont valables pour la plupart des modèles. Plus tôt cette semaine, Anthropic a publié une nouvelle étude montrant que de nombreux modèles d'IA de pointe avaient tendance à dénoncer les informations qu'ils considéraient comme contraires à l'éthique ou illégales lors des scénarios de test, même lorsque les informations prétendument compromettantes étaient en réalité inoffensives.

## A retenir

Le nouveau modèle d'IA de Google peut interagir directement avec les interfaces utilisateur des sites web.
Il rejoint les outils similaires d'OpenAI et d'Anthropic.
L'entreprise a également reconnu ses faiblesses, notamment en matière d'hallucinations.

## Le logiciel Arpege ne sera pas étendu au niveau national




**LE LOGICIEL** de gestion des versements des indemnités de la caisse d'assurance maladie ne sera pas étendu au niveau national, suite aux trop nombreuses défaillances affectant les usagers depuis sa mise en service.
Arpege n'aura pas droit à son destin national. Ce logiciel de gestion du versement des indemnités de l'assurance maladie était en période de test auprès des caisses primaires d'assurance maladie de Loire Atlantique et de Vendée depuis le mois d'octobre 2024. Mais son fonctionnement erratique suscitait la colère des usagers.

### PAS D'EXTENSION NATIONALE

Ce logiciel conçu par Sopra Steria devait à l'origine être progressivement étendu à l'ensemble des caisses primaires d'assurance maladie de France. Mais comme le rapporte France 3 Pays de la Loire, la caisse nationale d'assurance maladie a décidé de geler cette extension du logiciel au niveau national, estimant que l'outil "montre encore des limites importantes et nécessite d'autres évolutions correctives ou évolutives."
Malheureusement, le retour en arrière n'est pas toujours envisageable. Comme le rapporte Ouest France, l'outil continuera d'être utilisé au moins en Vendée, bien que des moyens supplémentaires soient prévus afin de pallier aux défaillances causées par l'outil, notamment dans le cas des arrêts de travail complexes.

### DÉLAIS ET IMPAYÉS

Le logiciel avait montré de nombreux dysfonctionnements provoquant des impayés à de nombreux bénéficiaires d'indemnités de la caisse d'assurance maladie, les mettant dans des situations parfois inextricables, dépourvus de tout revenu et dans l'impossibilité de travailler. En outre, le logiciel provoque de nombreux délais dans le traitement des arrêts de travail : comme le souligne 20 minutes, "les CPAM de Vendée et de Loire-Atlantique enregistrent 25 % des réclamations de l'ensemble des caisses primaires en France."
Les critiques du dispositif s'étaient rassemblées au sein d'un collectif et d'une association afin de faire entendre leur voix auprès des décisionnaires, et s'étaient rassemblées à plusieurs reprises pour réclamer l'abandon du logiciel, multipliant en parallèle les recours en référés devant la justice pour demander l'arrêt de l'outil. Les syndicats dénonçaient également la mise en place de ce logiciel, dont les nombreux bugs ont occasionné une surcharge de travail pour les employées des CPAM concernées par le test.

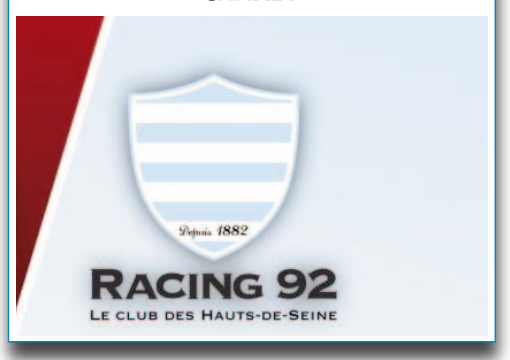








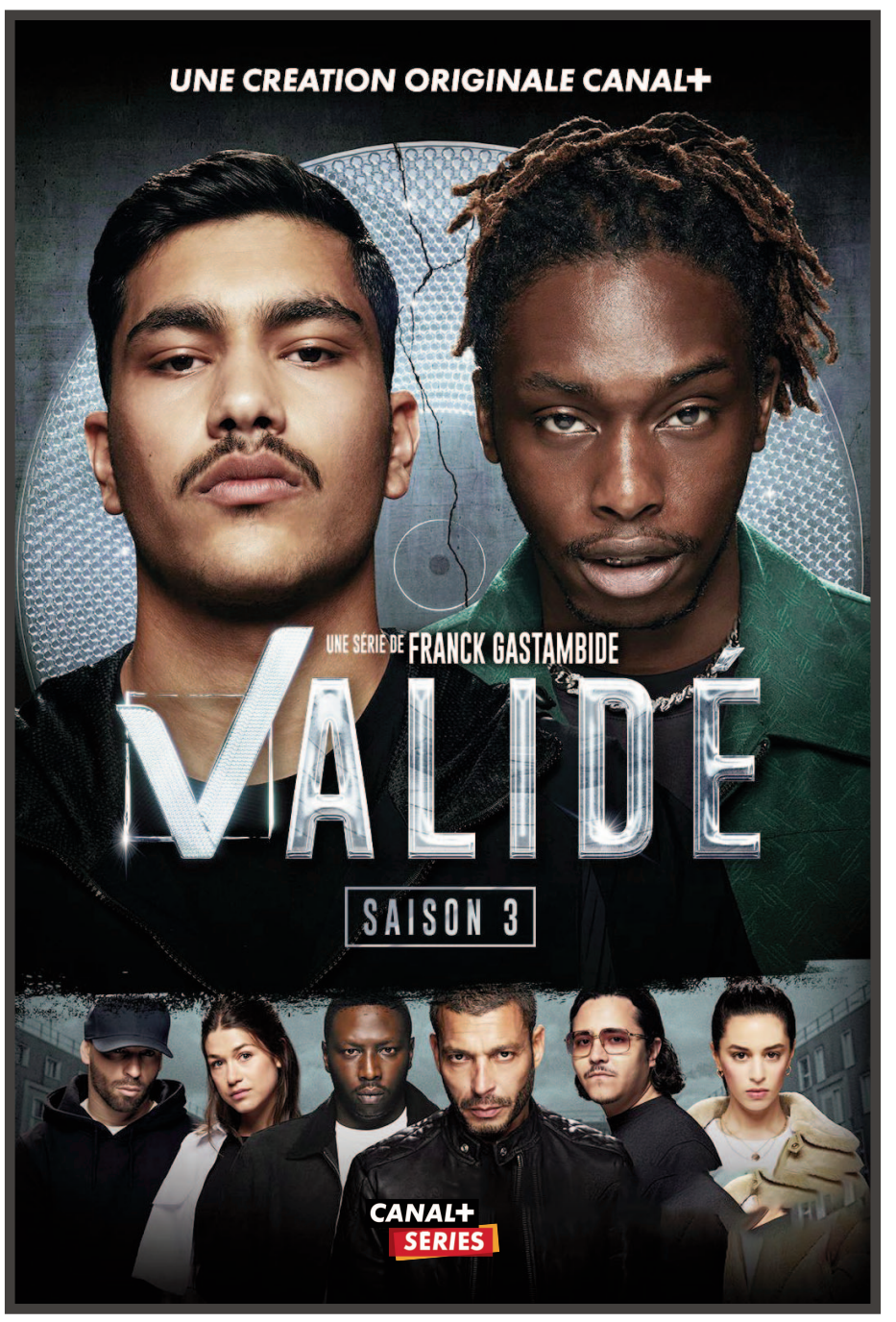
CANAL+



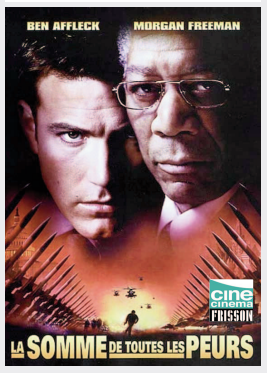







JEUNE INDEPENDANT













# télévision

PROGRAMME DU JOUR

**21h00** Téléréalité - France 2025 — TF1
**Star Academy**

**21h00** Variétés France - 2025 — France 2
Florent Pagny fait son Taratata

**21h00** Divertissement - Notre-Dame de Paris — M6
les grandes retrouvailles 25 ans après

**21h00** Rugby : Top 14 Saison 2025 — CANAL+
**Toulouse / Racing 92**

**20h50** Divertissement — W9
**France**
**La petite histoire de France**

**20h55** Thriller — CINE+ FRISSON
**Etats-Unis - Allemagne - 2002**
La somme de toutes les peurs

**21h05** Série d'action — 6ter
**Etats-Unis 2018**
MacGyver

**21h00** Drame - France 2024 — CINE+ PREMIER
La prisonnière de Bordeaux

**21h50** Rallye — CANAL+ SPORT
**Rallye : WRC, Rallye d'Arabie saoudite**

**21h00** Cinéma - France 2025 — CINE CINEMA
On ira

**20h50** Film pour la jeunesse — CANAL+ family
**Etats-Unis - Australie 2018**
Pierre Lapin

**21h25** Série policière — TMC
**Etats-Unis - 1990**
Columbo

21h00 la chaine CANAL+ SERIES




**Série de suspense (Grande-Bretagne - 2023)**
**Saison 2 - Épisode 1/2**

## Time

Orla doit assumer les conséquences de ses propres actes et se retrouve face au mur. Elle apprend une mauvaise nouvelle alors qu'elle tente de se réconcilier avec Kyle. Toujours affectée par ses récents déboires, Abi parvient à remonter la pente petit à petit, soutenue par Kelsey et Marie-Louise. Suite à une décision prise de manière irréfléchie, Kelsey voit quant à elle ses futurs projets prendre l'eau. Prises de doutes...

**22h30**

**Série dramatique (France - 2021)**
**Saison 2 - Épisode 1/2**

## Validé

A l'occasion de la sortie de "Totem", l'album posthume d'Apache, William et Brahim annonce la création de leur label indépendant, Apash Musique. Pendant ce temps, la police poursuit son enquête pour tenter de retrouver le meurtrier de Clément. William est épaté par la prestation de deux frères jumeaux qui ont posté une vidéo de quelques chansons. De son côté, Inès leur propose de signer une jeune rappeuse qu'elle vient de découvrir.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 05:42 | 12:17 | 14:54 | 17:13 | 18:42 | 05:46 | 12:22 | 15:00 | 17:19 | 18:47 | 06:00 | 12:36 | 15:15 | 17:34 | 19:02 | 05:46 | 12:27 | 15:15 | 17:34 | 18:58 | 06:07 | 12:43 | 15:22 | 17:40 | 19:09 | 06:11 | 12:48 | 15:27 | 17:46 | 19:14 | 06:14 | 12:51 | 15:31 | 17:50 | 19:17 |

LE JEUNE
# INDÉPENDANT

N° 8353 — SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

www. jeune-independant. net direction@jeune-independant. net

Meteo

| | Maximales | Minimales |
|---|---|---|
| Alger | 17° | 4° |
| Oran | 18° | 6 ° |
| Constantine | 14° | 1° |
| Ouargla | 16° | 2° |

### CÉLÉBRATION DE LA CONSTITUTION INDIENNE

# UN TEXTE DE RÉFÉRENCE ET UN CAS D'ÉCOLE

*Lorsque ses concepteurs s'étaient confinés pendant presque trois ans, à la rédiger, article après article, ils étaient loin de penser qu'ils allaient livrer la plus longue Constitution des temps modernes. Le texte, rédigé en plusieurs langues locales, est composé de 395 articles, 114 amendements, soit un total de 117 369 mots dans sa version en langue anglaise.*




*L'ambassadrice de l'Inde en Algérie.*

Seuls les antiques Assyriens avaient réussi une prouesse similaire en instaurant un code de conduite qui a servi de loi fondamentale à leur empire en Mésopotamie.

L'étendue du territoire indien, la disparité entre Etats et provinces, l'ampleur démographique, la diversité culturelle, linguistique et religieuse ainsi que la complexité sociale ont poussé les 289 membres de l'assemblée constituante dont de nombreuses femmes représentants toutes les strates du pays naissant a éplucher chaque détail, chaque aspect de la société.

Les répercussions de la partition de 1947 ayant donné lieu à la naissance du Pakistan a été l'un des défis auxquels étaient confrontés les rédacteurs du texte fondateur pour baliser la voie à la naissance de la République indienne souveraine, socialiste, laïque et démocratique. Le plus important acte était celui de concilier tous le microcosme politique et social du pays qui se distingue par une culture mosaïque et ancestrale où se côtoient l'hindouisme, l'Islam, le christianisme, le sikhisme et d'autres croyances.

Le travail titanesque accompli par les représentants de l'assemblée , réunie à New Delhi à partir du 9 décembre 1946 a, certes, donné lieu à une constitution des plus étoffées qui a façonné depuis le 26 novembre 1949 l'avenir de l'Inde, mais une seule personne a marqué de son empreinte la confection de ce texte sacré. Il s'agit de Bhimrao Ramji Ambedkar, un brillant juriste issu de la caste des intouchables, une classe sociale défavorisée appelée aussi les Dalit ou les Harijans.

Les architectes de la constitution alors ont voulu renvoyer un message symbolique : briser le système des castes et mettre en place un environnement démocratique juste et équitable dans lequel chaque citoyen indien jouit des mêmes droits quel que soit son substrat social, culturel ou religieux. Tous égaux devant la loi, hommes et femmes.

C'est dans cet esprit que l'ambassade de l'Inde à Alger a célébré ce mercredi 26 novembre l'œuvre grandiose des pères fondateurs de l'Inde indépendante, en présence de hauts responsables algériens, diplomates et autres convives de marque dont le vice-président du Sénat, Rabah Baghali, le président du groupe à l'assemblée populaire de l'amitié algéro-indienne Othman Fouad, les ambassadeurs de Finlande, de Russie et du Japon ainsi que le chargé d'affaires de l'ambassade du Sultanat d'Oman. A coup d'albums photos et de vidéos retraçant les péripéties les convives étaient conviées à replonger dans les coulisses de la confection du document fondateur de l'Inde.

Dans une allocution, l'ambassadrice de l'Inde Mme Swati Vijay Kulkarni, a affirmé que «la Constitution qui a instauré la vraie démocratie en Inde reste une boussole pour tout le peuple indien dans sa diversité».

Elle a ajouté que cette date constitue aussi un moment pour réaffirmer le socle de la nation indienne posé par les fondateurs à savoir la liberté, l'égalité, la justice et la prédominance de la loi. Elle est aussi, selon elle, un rappel que le 26 novembre 1949 a balisé le chemin de la naissance de la république indienne le 26 janvier 1950.

Cette célébration constitue aussi une opportunité pour faire la promotion de cette constitution en tant que modèle à l'endroit des juristes et les hommes politiques car elle est à même de servir de modèle de référence à examiner pour les sociétés en quête d'un benchmarking juridique.

**Kamel M.**

### PLUSIEURS AXES BLOQUÉS PAR LA NEIGE

# Vigilance sur les routes

**LES RÉCENTES** chutes de neige intenses ont paralysé plusieurs wilayas de l'Est et du Centre, obligeant les autorités à fermer des routes nationales et de wilayas pour sécuriser les déplacements. Les automobilistes sont invités à la plus grande prudence et à reporter leurs trajets tant que les conditions ne s'améliorent pas. Selon la Gendarmerie nationale, via sa page Tariki, plusieurs axes restent impraticables, notamment dans les wilayas de Tizi Ouzou, Bouira et Souk Ahras, où la neige s'est accumulée en grande quantité, rendant les routes dangereuses.

Dans la wilaya de Bouira, la RN 33, reliant Bouira à Tizi Ouzou, est fermée au niveau de Tikjda (commune d'El Esnam) et d'Akoukar (commune de Bechloul). La RN 15, au niveau du Col de Tirourda (commune d'Agbalou), est également inaccessible.

À Tizi Ouzou, plusieurs tronçons sont touchés, à l'instar de la RN 33 au niveau d'Aswel (commune d'Aït Boumehdi), la RN 15 au Col de Tirourda (commune d'Ifrehounène), ainsi que la RN 30 à Tizi N'Koulal (commune d'Iboudrarène) et la RN 30-B entre Boghni et Tala Guilef. Le chemin de wilaya CW 253, au Col de Chellata (commune d'Illiten), est aussi fermé. Dans la wilaya de Souk Ahras, la RN 81, reliant Souk Ahras à Guelma, demeure impraticable au niveau de la commune d'Aïn Sultan.

Face à ces perturbations, ce corps de sécurité ainsi que la protection civile recommande aux conducteurs d'éviter les déplacements non essentiels et de respecter les consignes de sécurité. Les services de déneigement restent mobilisés pour rétablir la circulation dans les plus brefs délais.

**A. D.**

## OMRA

### Attention aux visas falsifiés

**CHAQUE** année, des milliers de fidèles se préparent à accomplir la Omra. Mais cette période attire aussi les fraudes, certains visas délivrés par des intermédiaires peu scrupuleux sont falsifiés, mettant en danger les pèlerins. Pour éviter toute mauvaise surprise, l'Association de protection et d'orientation du consommateur et son environnement (Apoce) recommande de «scanner le QR code situé en bas du visa. Ce code contient vos informations personnelles. Si, en le scannant, vos données apparaissent correctement, le visa est authentique. Dans le cas contraire, il s'agit très probablement d'un document falsifié». En outre, l'organisation officielle de la Omra est encadrée par le dernier Journal officiel. L'Office national du pèlerinage et de la Omra est chargé de préparer l'ensemble du pèlerinage et de réguler l'activité de la Omra. Cela inclut la préparation matérielle et humaine, la protection des droits des pèlerins, l'encadrement religieux et sanitaire, ainsi que l'accompagnement consulaire dans le pays d'accueil. L'Office prend également en charge les dépenses imprévues ou supplémentaires imposées par les autorités locales. Pour accomplir ces missions, l'Office reçoit une contribution financière de l'État, strictement comptabilisée et suivie. Chaque année, avant le 30 avril, il évalue les montants nécessaires pour l'année suivante et transmet un rapport détaillé aux ministères concernés.

**Aymen D.**

## ALGÉRIE-TUNISIE

### Sur le pont de la coopération navale

**A L'OCCASION** du programme de coopération militaire Algérie-Tunisie pour 2025, le Général-Major Mahfoud Benmeddah, commandeur des Forces navales, a examiné la corvette lance-missiles Raïs Hassan Barbiar (807) à la base navale d'Alger, avant son départ pour l'exercice naval commun El Morjene 2025. Les forces navales algériennes et tunisiennes s'apprêtent à manœuvrer ensemble lors d'El Morjene 2025, un exercice stratégique visant à consolider la sécurité et la coordination en Méditerranée. Les Forces navales algériennes et la Marine militaire tunisienne participeront à cet exercice qui se déroulera du 2 au 8 décembre au large des côtes tunisiennes. Le but de l'exercice est d'améliorer la coordination des deux forces militaires (algérienne et tunisienne) dans les domaines de la surveillance maritime, la sécurisation des frontières et la lutte contre les activités illicites. Les manœuvres comprendront notamment des opérations de blocus maritime, des manœuvres tactiques de coordination et des exercices de recherche et de sauvetage permettant de parfaire l'entraînement des équipages et de travailler dans la plus parfaite synergie.

**S. N.**